

# Rapport annuel 2015

sur le prix et la qualité du service  
public d'élimination des déchets



[www.orleans-agglo.fr](http://www.orleans-agglo.fr)



**Agglo**

Orléans Val de Loire

Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin - Chécy - Combleux - Fleury-les-Aubrais - Ingré - Mardié  
Marigny-les-Usages - Olivet - Orléans - Ormes - Saint-Cyr-en-Val - Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin  
Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Ruelle - Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Saran - Semoy

# SOMMAIRE



## 1 LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Historique d'intercommunalité  
Géographie

p.3

p.4

p.4

## 2 LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Les données générales  
La synthèse chiffrée  
Les événements marquants de l'année 2015

p.5

p.6

p.7

p.9



## 3 LA COLLECTE

Les prestations réalisées  
Les données comparatives globales  
Les moyens humains et matériels de collecte  
La prévention des déchets  
Le bilan des actions de communication en 2015  
La gestion de la qualité

p.10

p.11

p.19

p.20

p.22

p.24

p.27



## 4 LA VALORISATION

L'organisation des filières de valorisation  
Le centre de traitement multifilières de l'Agglo (UTOM)  
Les autres sites de traitement  
L'exploitation des déchetteries  
Les indicateurs techniques de traitement complémentaires

p.29

p.30

p.31

p.37

p.39

p.43



## 5 L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER

Les modalités d'exploitation  
Les dépenses et leur financement  
La comptabilité analytique

p.44

p.45

p.48

p.52

## GLOSSAIRE

p.55



# 1 | LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL



**22**  
communes



**276 000**  
habitants



**33 000**  
hectares

# HISTORIQUE D'INTERCOMMUNALITÉ

Le 27 novembre 1964, 12 communes (Orléans, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Semoy, Saran) décident de créer le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise afin de répondre à l'une des préoccupations des ménages : **la destruction des ordures ménagères**.

En 1966, la commune d'Olivet les rejoint, suivie de Saint-Cyr-en-Val en 1970, de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin en 1972 et d'Ormes en 1973.

Le 20 juin 1975, le champ des vocations du SIVOM est élargi. 13 vocations sont confiées au SIVOM dont une majorité devient obligatoire.

Le périmètre s'élargit encore avec l'adhésion de Saint-Denis-en-Val en 1976, de Mardié en 1983 et de Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages en 1995.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999 voit la création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui, regroupant 20 communes, se substitue au SIVOM de l'agglomération orléanaise et au District de l'Est Orléanais (qui regroupait Saint-Jean-de-Braye, Marigny-les-Usages et Boigny-sur-Bionne).

Au 1<sup>er</sup> janvier, 2001 les communes de Bou et Chanteau intègrent la Communauté de Communes.

Enfin, au cours des Conseils de Communauté de juin et septembre 2001, les élus débattent et décident d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes nécessaires à l'évolution vers une Communauté d'agglomération.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Communauté de communes de l'agglomération orléanaise devient officiellement une communauté d'agglomération.

Le 21 novembre 2002, les élus réunis en Conseil de Communauté adoptent le Projet d'agglomération, le plan d'action de l'agglomération pour les 5 ans à venir.

À cette occasion, ils choisissent le nouveau nom de la Communauté d'agglomération qui devient « **Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire** » ou « **l'Agglo** ».

Les années 2002, 2008 et 2014 ont vu l'adoption d'un projet d'Agglo qui fixe les actions stratégiques de chaque mandat.

En matière de gestion des déchets, le projet d'Agglo actuel, vise à poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets, de réemploi et d'économie circulaire solidaire ; à améliorer et ajuster les services rendus à l'utilisateur (fréquences de collecte plus adaptées, collectes spécifiques...) ; à veiller à des exutoires de traitement adaptés aux flux entrants. Le schéma proposé vise à renforcer toujours plus l'équilibre financier de la politique en fin de mandat.

## GÉOGRAPHIE

L'Agglo regroupe **22 communes**, soit **276 632 habitants** (+ 0,6 % par rapport à 2014), depuis les 482 habitants de Combleux jusqu'aux 114 375 habitants d'Orléans (population sans double compte, c'est-à-dire sans certaines catégories de population qui sont rattachées à une commune mais de façon non permanente).

L'Agglo s'étend sur environ 33 000 hectares dont 9 100 de forêts et 7 200 de terres agricoles.

Avec à la fois une population importante mais une densité faible, l'agglomération orléanaise est riche de la diversité de ses paysages.

Cette diversité s'exprime naturellement au travers de la production de déchets des habitants et par conséquent, dans la gestion que l'Agglo se doit d'assurer au quotidien.



## 2 | LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS



**141 000**  
tonnes de déchets collectées  
soit 205 kg/hab/an



**6 500**  
tonnes de verre  
collectées



**1 200**  
tonnes d'objets  
encombrants collectées



**610**  
tonnes de textiles  
collectées

# LES DONNÉES GÉNÉRALES

## La compétence de l'Agglo

Depuis 2002, l'Agglo exerce la compétence exclusive de « gestion des déchets » sur l'ensemble des 22 communes. Elle assure la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets, soit :

- la collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité,
- la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en apport volontaire de différents matériaux suivant des modalités différentes (multimatériaux, verre, déchets verts, textiles...),
- l'exploitation des 6 déchetteries,
- l'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères, l'UTOM (2 filières : incinération, tri),
- l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers,
- le traitement des déchets des services techniques des communes.

L'ensemble de ces prestations de service est assuré soit en propre par les agents de l'Agglo, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics.

Le projet d'agglomération 2014-2020 décline 3 grands axes pour les prochaines années :

1. Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie

circulaire solidaire ; les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participant en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement ; des actions variées à décliner qui exigent une efficace politique de communication et pour certaines une véritable synergie avec les compétences emploi et développement économique.

2. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagers, avec :

- Des fréquences de collecte plus adaptées et réduites
- Des modes de collecte harmonisés sur le verre
- Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins
- Des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées)
- Des réponses propres à l'intra boulevard orléanais
- Des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées, en réhabilitant certains sites dans leur ensemble et en mettant en conformité réglementaire par la même.

3. Veiller à des exutoires de traitement (UTOM en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes sur une prochaine Délégation de Service Public.

## Les équipements de l'Agglo

En la matière, l'Agglo dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

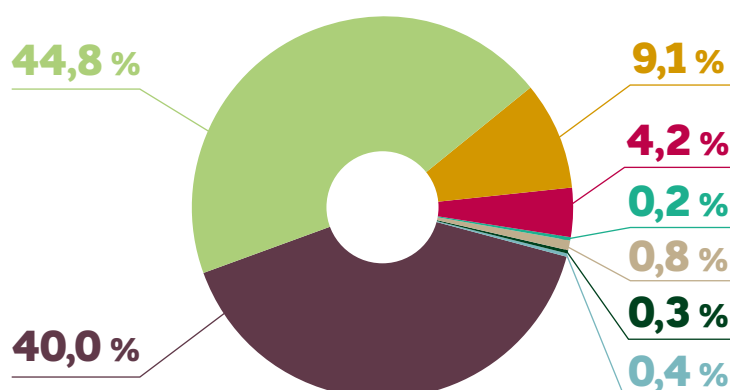
- Un réseau de 6 déchetteries accueille les encombrants et autres déchets spécifiques (déchets verts, déchets dangereux, gravats, cartons...).
- L'usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située à Saran permet l'incinération des déchets ménagers et pratique la valorisation énergétique. Un centre de tri y est intégré permettant la séparation avant recyclage des déchets sélectifs (hors verre et cartons).
- Enfin, une plateforme de maturation des mâchefers (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet de ne plus recourir à des plateformes extérieures éloignées ou à l'enfouissement.



# LA SYNTHÈSE CHIFFRÉE

## L'évolution des tonnages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	Évolution 2014/2015 en tonnes
<b>DMr</b>	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359	-1,1 %	-723
<b>Déchets sélectifs</b>	16 116	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184	1,7 %	319
<i>dont</i> Corps creux	1 266	-	-	-	-	-	-	-
Corps plats	4 789	-	-	-	-	-	-	-
Multimat	4 320	13 017	12 842	12 644	12 728	12 910	1,4 %	183
Verre	5 502	5 663	5 639	5 747	5 762	5 921	2,8 %	159
Cartons centre ville Orléans	240	307	318	329	376	353	-6,2 %	-23
<b>Encombrants PAP (et à domicile pour 2014)</b>	1 150	992	1 338	1 033	1 341	1 191	-11,2 %	-150
<b>Déchets verts PAP (public restreint)</b>	-	-	-	-	371	473	27,5 %	102
<b>Textiles usagés</b>	-	-	-	49	511	611	19,7 %	101
<b>Déchetteries</b>	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	-6,0 %	-3 599
<i>dont</i> Non valorisés	9 277	9 617	9 468	10 562	9 794	9 097	-7,1 %	-697
Déchets inertes	14 508	15 839	15 704	16 356	16 530	16 598	0,4 %	68
Bois	4 779	5 319	5 154	3 907	3 195	3 217	0,7 %	22
Journaux	500	485	409	409	88	-	-	-88
Multimat (corps creux et corps plats)	423	359	311	302	584	603	3,3 %	19
Verre	-	-	673	675	683	585	-14,3 %	-98
Plâtre	-	-	-	-	88	40	-54,5 %	-48
Eco mobilier	-	-	-	-	340	723	112,8 %	383
Capsules Nespresso	-	-	-	-	1	3	344,6 %	3
Végétaux	15 835	17 539	16 807	17 483	19 149	15 955	-16,7 %	-3 194
Ferrailles	2 287	2 227	2 142	1 954	1 896	1 996	5,3 %	100
<b>Autres</b>								
Incinérables	1 957	2 216	2 459	3 122	4 461	4 383	-1,8 %	-78
Cartons	1 458	1 513	1 505	1 497	1 471	1 446	-1,7 %	-25
DEEE	1 233	1 207	1 320	1 123	1 140	1 200	5,3 %	60
Autres (palettes, huiles, pneus, déchets dangereux...)	1 162	1 335	669	615	643	618	-3,9 %	-25
<b>Total</b>	<b>139 958</b>	<b>143 738</b>	<b>141 498</b>	<b>141 219</b>	<b>145 233</b>	<b>141 283</b>	<b>-2,7 %</b>	<b>-3 950</b>



### Tonnages collectés en 2015

- Déchets ménagers résiduels
- Multimatériaux
- Verre
- Cartons du centre-ville d'Orléans
- Encombrants PAP
- Déchets verts
- Textiles
- Déchetteries

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	Évolution sur 10 ans (2005/2015)
<b>DMr</b>	74 396	75 265	73 092	71 120	70 029	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082	63 359	<b>-13,86 %</b>	<b>-14,84 %</b>
<b>Déchets sélectifs</b>	14 091	14 734	15 610	15 978	15 656	16 116	18 987	18 799	18 720	18 865	19 184	<b>33,88 %</b>	<b>36,14 %</b>
<b>Déchetteries</b>	51 938	48 049	51 048	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	<b>15,64 %</b>	<b>8,71 %</b>

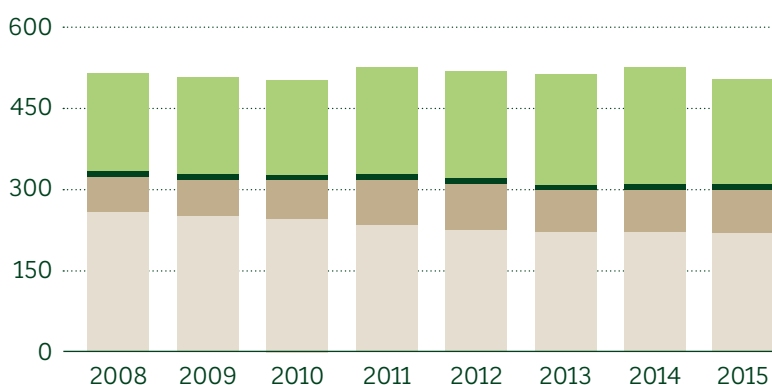
**Le tonnage global des déchets est à la baisse (-3 %).** Ce qui s'explique par :

- La diminution du tonnage collecté en déchetteries avec -6 % ; les apports de végétaux cessent leur évolution initiée en 2012 et baissent de 16 % entre 2014 et 2015, en lien avec des conditions météorologiques et une année 2015 particulièrement sèche.
- La légère baisse du tonnage des déchets ménagers (- 1 %), compensée par la légère augmentation du tonnage des déchets sélectifs.

**Les nouvelles filières de déchets (déchets verts et textiles) continuent leur progression** sans pour autant que leur mise en œuvre ait un réel impact sur le tonnage des autres flux. Elles représentent 0,7 % du tonnage global de déchets.



## La quantité en kg par an et par habitant



■ Déchetteries  
■ Encombrants  
■ Déchets sélectifs  
■ DMr

En 2015 la **quantité par habitant (505 kg)** a baissé par rapport à 2014 (-3,4 %) ; cette baisse est principalement liée à la baisse des tonnages des déchetteries.



# LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

## La collecte



### Poursuite de la collecte des déchets verts à domicile étendue à toute l'Agglo en 2014.

La collecte a eu lieu d'avril à novembre 2015, 1 fois tous les 15 jours, pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite sur les 22 communes de l'Agglo. À fin 2015, on comptait 3 088 inscrits.

### Poursuite et développement de la gestion des textiles, linge de maison et chaussures usagées en vue du réemploi ou du recyclage (acquisition de conteneurs, collecte et valorisation des textiles collectés).

Déploiement d'un réseau de 100 bornes (79 en 2014), qui ont produit 611 tonnes en 2015.

### Pour ces 2 prestations, le périmètre du service est maintenu mais il est davantage utilisé par les usagers.

L'année 2015 a été consacrée à la préparation du projet d'ajustement des collectes. Les équipes ont travaillé en interne aux plans d'actions, avec le montage de nombreux marchés, liés à :

- La cartographie des nouvelles zones de collecte des déchets ménagers et recyclables et le planning associé aux évolutions de fréquences et créneaux de collecte.
- La distribution des bacs de déchets en porte-à-porte sur l'habitat pavillonnaire et collectif.
- L'installation des colonnes d'apport volontaire du flux verre (transfert des zones collectées en porte-à-porte) et les travaux associés.



## La valorisation

**Les travaux connexes UTOM :** installation d'un nouveau dispositif de pesée en entrée de site.

**Le centre de tri :** Après une mise en demeure par la DREAL au sujet de l'insuffisance de la détection et de la défense incendie du bâtiment tri, l'exploitant de l'UTOM a effectué les travaux en 2015.

**Le centre de tri :** installation du process de tri complémentaire.

**Les travaux de mise en conformité de la déchetterie nord à Saran** (nouvelle voie d'entrée, doublement des quais, séparation usagers/exploitation, aire de réemploi) : l'inauguration a eu lieu en juin 2015.



**L'étude plateforme déchets verts :** le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de plateformes d'apports de végétaux sur 3 communes du territoire a été attribué en fin d'année. L'objectif étant de détourner ce flux des déchetteries pour en améliorer la qualité d'accès.

# 3 | LA COLLECTE



**5 100**  
bacs distribués



**63 400**  
tonnes de déchets  
ménagers collectées



**13 000**  
tonnes de déchets  
multimatériaux  
collectées



**1 200**  
tonnes d'objets  
encombrants  
collectées

# LES PRESTATIONS RÉALISÉES

## Les types de flux collectés

### LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS (DMr)

Le terme « résiduels » signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions, valorisables, de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais les premiers équipements enterrés sont installés depuis 2008 (4,5 % de la population).



### LES MULTIMATÉRIAUX

Ils correspondent aux emballages plastiques, métalliques et cartonnettes et aux journaux/revues/magazines mélangés. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur les communes d'Orléans et de Saran et depuis octobre 2010 sur les autres communes de l'AgglO. Avant cette date, une partie du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats. Le flux multimatériaux concerne 95,6 % de la population en porte-à-porte et 4,4 % en apport volontaire.

### LE VERRE

Il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, principalement en points d'apport volontaire. Six communes sont collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population de l'AgglO) et les 16 autres communes de l'AgglO en apport volontaire.

### LES OBJETS ENCOMBRANTS

Ce sont des déchets ménagers de dimension importante – mais ne dépassant pas 1m<sup>3</sup> - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). L'AgglO propose également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants en porte-à-porte, au moins une fois par an.

### LES DÉCHETS VERTS

La collecte, effectuée 1 fois tous les 15 jours, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de l'AgglO depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.

### LES TEXTILES - VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

La collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois/semaine. 100 % du gisement est trié en local par le biais d'un atelier ouvert à Saint Pryvé Saint Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans.

### LES AUTRES FLUX

Les déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux sont réceptionnés par le biais des déchetteries de l'AgglO (cf. EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES p.39).

## Les types de contenants utilisés

### LES BACS ROULANTS

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux. Pour la collecte du verre, la prestation en porte-à-porte est limitée à 6 communes et se fait sur la base de bacs. Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

En 2015, ce sont **2 924 bacs de DMr** qui ont été distribués contre 2 872 en 2014, avec une majorité de bacs 240 litres, et **2 180 bacs sélectifs** contre 2 075 en 2014, principalement des bacs 240 litres.

À noter que **302 bacs pour le verre** ont été distribués en 2015 (336 en 2014).

## Évolution du nombre de bacs distribués entre 2010 et 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
<b>Nb de bacs DMr</b>	6 726	6 783	3 405	3 145	2 872	2 924	<b>1,81 %</b>
<b>Nb de bacs Multi</b>	21 934	13 681	3 389	3 135	2 075	2 180	<b>5,06 %</b>
<b>Nb de bacs total</b>	<b>28 660</b>	<b>20 464</b>	<b>6 794</b>	<b>6 280</b>	<b>4 947</b>	<b>5 104</b>	<b>3,17 %</b>

Les grandes quantités de bacs distribués en 2010 et 2011 correspondent à la mise en œuvre du dernier projet de réorganisation des collectes, notamment avec le développement du tri en porte-à-porte.

## État du parc de bacs AggIO en 2015

Flux	Nb de bacs 2011	Nb de bacs 2012	Nb de bacs 2013	Nb de bacs 2014	Nb de bacs 2015
<b>DMr</b>	67 517	70 519	73 398	75 313	76 899
<b>Multi / CC / CP</b>	31 936	33 821	40 007	42 583	44 468
<b>Verre</b>	6 138	6 490	6 915	7 297	7 520
<b>Total</b>	<b>105 591</b>	<b>110 830</b>	<b>120 320</b>	<b>125 193</b>	<b>128 887</b>

Le logiciel de gestion des bacs est fonctionnel depuis 2004. L'historique des dotations communales n'a pas été complètement intégré.

Outre les particuliers/ménages dotés de bacs et donc desservis en porte-à-porte par le service public, d'autres bénéficiaires qui ne sont pas des ménages (entreprises, commerces, associations, administrations...) peuvent solliciter ce service ; ils sont estimés à 8 000 (données issues du logiciel de gestion des bacs).

La collectivité a mis en place des mesures spécifiques pour les usagers pour limiter leur production et inciter au tri sélectif ; une grille de dotation des bacs fixe les volumes mis à disposition :

### Grille de dotation maison individuelle

Fréquence/Flux ▶	DMr			Multi	
	C3	C2	C1	C1	C0,5
Nb. pers. au foyer					
1 personne	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
2 personnes	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
3 personnes	140 L	140 L	140 L	140 L	140 L
4 personnes	140 L	140 L	240 L	140 L	140 L
5 personnes	140 L	240 L	240 L	140 L	240 L
6 personnes	140 L	240 L	240 L	140 L	240 L



C3 : 3 collectes/semaine  
C2 : 2 collectes/semaine

C1 : 1 collecte/semaine  
C0,5 : 1 collecte tous les 15 jours

### Grille de dotation habitat collectif

Fréquence/Flux ▶		DMr					Multi	
Nb. logements/hbts		C1	C2	C3	C4	C5	C0,5	C1
5	12	2x240	1x240	1x240	1x240	1x240	2x240	1x240
10	25	5x240	3x240	2x240	2x240	1x240	3x240	2x240
20	50	9x240	5x240	3x240	3x240	2x240	6x240	3x240
30	75	5x750	7x240	5x240	5x240	3x240	9x240	5x240
40	100	6x750	9x240	6x240	6x240	4x240	12x240	6x240
50	125	7x750	4x750	8x240	8x240	5x240	15x240	8x240
60	150	9x750	5x750	9x240	9x240	6x240	18x240	9x240
70	175	10x750	6x750	4x750	4x750	7x240	21x240	11x240
80	200	12x750	6x750	4x750	4x750	8x240	24x240	12x240
90	225	13x750	7x750	5x750	5x750	8x240	27x240	13x240
100	250	14x750	8x750	5x750	5x750	9x240	30x240	15x240

En complément, la mise à disposition d'une capacité supérieure à 1 500 litres par flux est autorisée mais payante (grille tarifaire votée annuellement et basée sur les prix du marché de fourniture de bacs en cours).

Les recettes 2015 s'élèvent à 3 700 € et concernent des entités produisant des déchets ménagers assimilés.

## L'APPORT VOLONTAIRE

Certaines colonnes aériennes restent implantées afin de desservir les habitats collectifs non encore équipés en bacs.

L'installation de colonnes enterrées pour les multimatériaux accompagne, dans la majorité des projets, l'implantation de colonnes enterrées DMR : elles sont installées dans le cadre des projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs pour externaliser la gestion des déchets et supprimer les locaux spécifiques.

Le programme d'investissement de la compétence prévoyait le déploiement de 400 colonnes enterrées jusqu'à fin 2014. Pour mener à bien ce projet, l'AggLO a apporté son soutien financier et logistique. Des principes de mise en œuvre et de co-financement s'appliquent afin de maîtriser les coûts de collecte et répondre à la logique d'amélioration des performances de collecte sélective notamment sur la fraction des multimatériaux.

### Dans le cadre du projet d'agglomération 2014-2020, il a été acté :

- la poursuite du développement de ce type d'équipements, mais en veillant à limiter les impacts financiers excessifs,
- un plan pluriannuel d'investissement, qui limite à 2,653 M€ TTC l'enveloppe consacrée à ce type d'équipements.

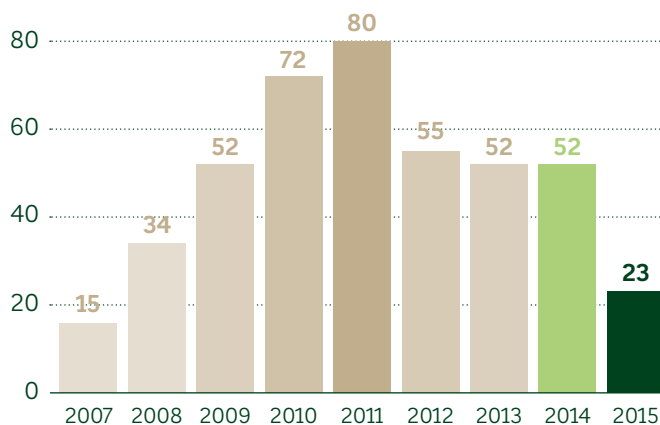
2 niveaux d'intervention :

- **Niveau 1** : mise en œuvre de colonnes pour les déchets ménagers résiduels et multimatériaux avec la répartition suivante : 70 % pour le porteur de projet, 30 % pour l'AggLO.
- **Niveau 2** : mise en œuvre de colonnes pour le flux verre, il est proposé que la communauté d'agglomération apporte un financement de 50 %.

A été voté au projet d'agglomération 2014-2020 une harmonisation des conditions de collecte du flux verre sur le territoire. Pour accompagner ce changement sur 6 communes, il est proposé que les investissements nécessaires au développement de ce mode de collecte soient intégralement portés par la communauté d'agglomération, incluant la mise en œuvre de colonnes enterrées (cela interviendra fin 2016 début 2017).

### Nombre de colonnes installées en 2015

Niveau	Nb de colonnes enterrées installées en 2015	Montant des investissements	Recette perçue
1	22	123 866 €	86 706 €
2	1	5 999 €	2 999 €
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>129 865 €</b>	<b>89 705 €</b>



# La collecte des déchets ménagers résiduels (DMr)

## L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des DMr est effectuée en porte-à-porte sur toutes les communes de l'AgglO, sauf très ponctuellement certains points de l'hyper centre-ville d'Orléans ou certaines voies/impasses inaccessibles par nos véhicules au moyen de bacs roulants. Dans ces situations, comme dans l'habitat collectif, pour pallier au problème de remisage des bacs, des points de regroupement sont mis en place. Certaines zones collectives sont équipées de points de collecte enterrés.

13 colonnes enterrées de DMr ont été installées en 2015 : sur les communes d'Orléans (+12) et de La Chapelle Saint Mesmin (+1), ce qui porte à 170 le nombre total de colonnes enterrées DMr. Celles-ci sont implantées sur 9 communes dont plus de 57 % sur Orléans.



## LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Le tableau ci-après indique les différentes fréquences hebdomadaires de collecte en porte-à-porte des DMr.

Zone	Descriptif	DMr	Nombre d'habitants	% de la population globale
1	Habitat pavillonnaire	1 fois / semaine	127 672	46,6 %
2	Habitat pavillonnaire incluant quelques petits collectifs	2 fois / semaine	67 066	24,5 %
3	Habitat vertical dense	3 fois / semaine	62 946	23,0 %
4	Centre-ville d'Orléans (intramail hors grands axes)	2 fois / semaine	11 928	4,3 %
5	Centre d'Orléans (grands axes commerçants)	5 fois / semaine (sauf exceptions)	4 295	1,6 %

## LES TONNAGES DES DMR COLLECTÉS

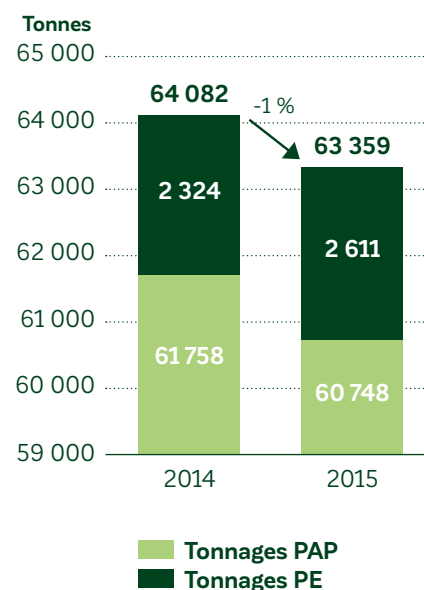
	2014			2015		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
<b>Tonnages PAP*</b>	61 758	235,0	-	60 748	229,8	-
<b>Tonnages PE*</b>	2 324	189,3	157	2 611	212,5	170
<b>Tonnages total</b>	<b>64 082</b>	<b>233,0</b>	-	<b>63 359</b>	<b>229,0</b>	-

\*PAP : porte-à-porte \*PE : points enterrés

**63 359 tonnes de DMr** ont été collectées en 2015 contre 64 082 tonnes en 2014, soit une légère baisse de 1 %.

Le ratio moyen (**229 kg**) par habitant poursuit sa descente (233 kg en 2014).

2 611 tonnes de DMr ont été collectées en points enterrés de proximité (+ 12 % par rapport à 2014 en lien avec les nouvelles implantations), soit 4 % du tonnage total de DMr.



## La collecte des multimatériaux

### L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET LA FRÉQUENCE

La collecte est réalisée sur pratiquement l'ensemble du territoire de l'Agglo selon 2 modalités :

#### La collecte en porte-à-porte.

La fréquence hebdomadaire est de 1 fois. La majorité des habitants desservie en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs sur l'intramail orléanais).

#### La collecte en apport volontaire et points (enterrés ou aériens) de proximité.

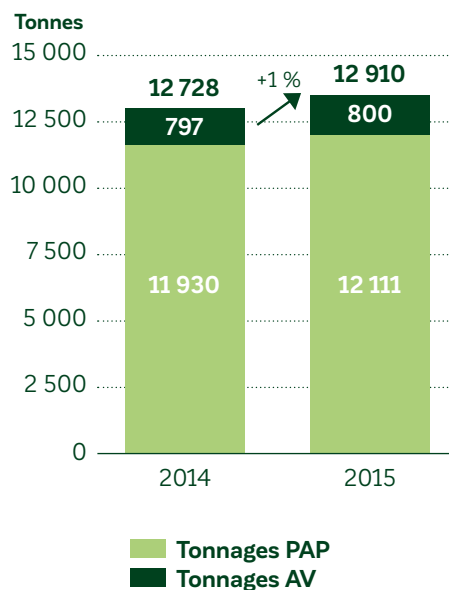
L'Agglo dispose de 256 colonnes (volume de 3 à 5 m<sup>3</sup>) de multimatériaux réparties sur l'ensemble du territoire : 87 colonnes aériennes (34 %), et 169 colonnes enterrées (66 %).

### LES TONNAGES DES MULTIMATÉRIAUX COLLECTÉS

Le nombre de colonnes reste stable mais dans le détail, on note 17 colonnes aériennes en moins - colonnes de proximité pour habitats collectifs, lesquels ont été dotés en bacs -, et 17 colonnes enterrées en plus, liées au programme de résidentialisation.



	2014			2015		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
<b>Tonnages PAP</b>	11 930	45,40	-	12 111	45,81	-
<b>Tonnages AV</b>	797	64,91	269	800	65,12	256
<b>Tonnages total</b>	<b>12 728</b>	<b>46,28</b>	-	<b>12 911</b>	<b>46,67</b>	-



En 2015, le ratio moyen (PAP + AV) par habitant est de 46 kg et reste stable par rapport à 2014. Les ratios moyens par habitant en porte-à-porte et apport volontaire restent stables également.

# La collecte sélective du verre

## L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'ensemble des habitants de l'Aggl'O est desservi par la collecte sélective du verre.

Cette collecte se fait soit :

- **En porte-à-porte** : 6 communes sont concernées, ce qui représente environ 12 % de la population. La fréquence de collecte du verre est de 1 fois par quinzaine. La collecte se fait par l'intermédiaire d'un prestataire.
- **En apport volontaire** :  
En 2015, l'Aggl'O dispose de 531 colonnes verre soit 1 colonne pour 455 habitants contre 450 en 2014 : 443 colonnes aériennes (84 %) et 88 colonnes enterrées (16 %).

Les 2 modes de collecte peuvent coexister sur une même commune.



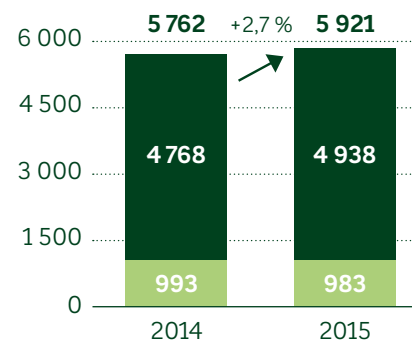
## LES TONNAGES DU VERRE COLLECTÉS (HORS APPORT EN DÉCHETTERIE)

	2014			2015		
	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes	Tonnages	Ratio kg/hbt	Nb de colonnes
<b>Tonnages PAP</b>	993	29	-	983	28	-
<b>Tonnages AV</b>	4 768	20	541	4 938	20	531
<b>Tonnages total</b>	<b>5 762</b>	<b>20,9</b>	-	<b>5 921</b>	<b>21,4</b>	-

Les performances de collecte du verre en porte-à-porte sont en régression depuis 2008, ce tonnage représentait plus de 21 % du tonnage global du verre, il en représente 17 % en 2015.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Tonnages PAP</b>	1 253	1 235	1 112	927	971	1 031	993	983
<b>Tonnages AV</b>	4 543	4 560	4 390	4 736	4 668	4 717	4 768	4 938
<b>Total tonnages</b>	<b>5 796</b>	<b>5 795</b>	<b>5 502</b>	<b>5 663</b>	<b>5 639</b>	<b>5 747</b>	<b>5 762</b>	<b>5 921</b>
<b>Ratio</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

Les tonnages progressent notablement (+ 2,7 %), après plusieurs années de stagnation.



■ Tonnages PAP\*  
■ Tonnages AV\*

\*PAP : porte-à-porte  
\*AV : apport volontaire

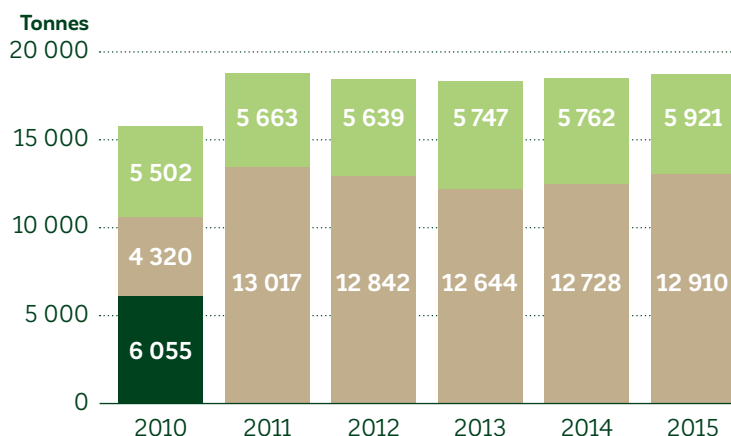
## La synthèse de la collecte sélective de 2008 à 2015

L'évolution globale des flux montre une progression de 18 % depuis 2010, mais depuis 2011 et la réorganisation des collectes, **les tonnages restent stables.**

■ CC\* + CP\*   ■ Multimat   ■ Verre

\*CC : corps creux   \*CP : corps plats

### Évolution des tonnages de déchets triés depuis 2008





## La collecte des cartons des professionnels



Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de cartons dans une zone restreinte à l'hyper centre-ville et aux rues commerçantes d'Orléans, pour les professionnels. Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues.

Fin décembre 2015 ce service comptait 876 inscrits, soit 49 % des 1 800 professionnels potentiels et **353 tonnes de cartons collectés**.

Les tonnages captés ne correspondent pas au potentiel de cartons produits. Certaines difficultés sont identifiées :

Refus d'inscription par crainte de la mise en paiement.

- Les non-inscrits déposent leurs cartons sur les tas des inscrits.
- Des sorties de cartons en dehors des jours/créneaux de collecte prévus, signalés par la Ville d'Orléans, les riverains et les coachs déchets interviennent en rappel des consignes lorsque le dépôt est identifiable.
- Dépôts sauvages non identifiables, source de pollution visuelle des rues.

## La collecte des objets encombrants en porte-à-porte

### L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte 1 fois par an sur l'ensemble du territoire. La collecte est réalisée par un prestataire.

Une collecte complémentaire et spécifique des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) a été mise en œuvre depuis 2013.

En complément, le marché définit une prestation spécifique sur rendez-vous et de 1 à 3 fois dans l'année sur les 4 communes comprenant des ZUS (zones urbaines sensibles).

Par ailleurs, le réseau des 6 déchetteries accueille toute l'année l'ensemble des typologies de déchets collectés en porte-à-porte.



### LES TONNAGES DES ENCOMBRANTS COLLECTÉS

Durant la campagne 2015, d'avril à décembre, **1 191 tonnes d'objets encombrants** ont été collectés contre 1 303 tonnes en 2014 (- 8,6 %, soit 112 tonnes en moins).

#### Répartition des tonnages selon les typologies d'habitat

	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015
PAP	936	1 213	1 107
ZUS	97	90	85
<b>Total</b>	<b>1 033</b>	<b>1 303</b>	<b>1 191</b>

\*PAP : porte-à-porte / ZUS : Zones Urbaines Sensibles

Depuis 2013, les DEEE indument présentés sur l'espace public font l'objet d'une action de sensibilisation puis, à défaut de résultat, d'une collecte à J+1 sur l'ensemble du territoire. 9 points de collecte ont été comptés en 2015 (8 écrans et téléviseurs, 1 gros appareils électroménagers).

Cette collecte représente 13 133 kms et 1431 heures de travail effectives.

Le ratio moyen est de **4,2 kg / hab.** (4,7 kg / hab. en 2014) et 14 communes ont un ratio supérieur au ratio moyen. Les communes dotées d'une déchetterie ont les ratios les plus proches de la moyenne voire en-dessous.

Le service proposé comporte de réelles limites au regard des attentes des habitants à mobilité réduite, des conséquences pour les services propreté des communes ou pour les bailleurs (évacuations complémentaires de dépôts).

## La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Ce service est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite et à l'habitat pavillonnaire.

En 2015, la collecte des déchets verts en porte-à-porte s'est déroulée d'avril à novembre sur 22 communes avec une collecte par quinzaine.

Au 26 novembre 2015, il y avait **3 088 inscrits** au service (28 % des 10 951 adresses éligibles et + 17 % par rapport à 2014), auxquels ont été distribués des sacs de 100 litres à domicile (89 500 sacs distribués).

En 2015, 71 148 sacs de végétaux et 8 556 fagots ont été collectés, pour un tonnage apporté en unité de compostage de **473 tonnes** (+ 27 % par rapport à 2014).



## La gestion des textiles usagés

Ce projet a démarré fin 2013.

Des bornes de collecte de textiles – vêtements et chaussures – sont implantées sur le territoire de l'Agglo et, à fin 2015, on comptait **100 bornes** : 68 sur le domaine public, 11 sur le domaine privé, 17 dans les déchetteries et 4 à disposition de 2 associations.



Les **100 bornes** sont équipées de capteurs afin de suivre le taux de remplissage et ainsi organiser au mieux les plannings de collecte.

En 2015, des actions en corrélation avec cette collecte en bornes ont été menées telles que :

- Déploiement de 15 bornes en juin en test sur le quartier Est de la ville d'Orléans
- Concours inter-entreprises (14 entreprises et 5 570 salariés)
- Mise à disposition de bornes pour les vides greniers

**611 tonnes de textiles** ont été collectées (soit 100 tonnes de plus qu'en 2014, une augmentation de presque 20 %) :

- 600,44 tonnes en bornes
- 10,33 tonnes en entreprises
- 0,25 tonnes en vide grenier

Soit une moyenne de **2,21 kg/hab/an** pour 2015 sur l'ensemble du territoire.

**64 % des textiles collectés sont réemployés (boutique solidaire), 36 % sont recyclés et 4 % sont valorisés énergétiquement.**

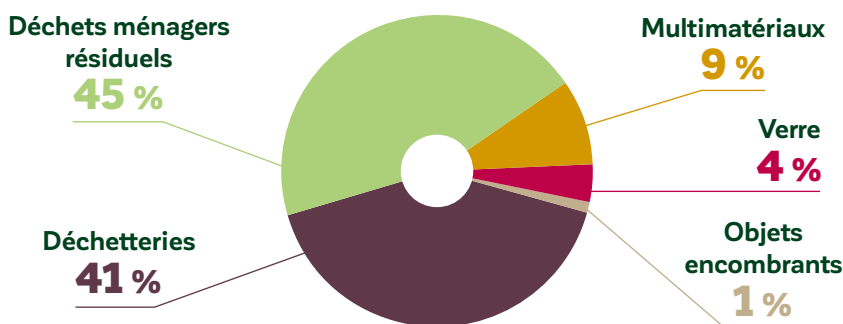
**Le projet d'Agglo vise 165 points de collecte d'ici 2017 et 1 000 tonnes d'ici 2020** et les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en terme de desserte des habitants et le soutien de l'emploi local (19 emplois mobilisés au sein de structures d'insertion).

Ainsi, en terme de performance, sur le périmètre actuel, l'objectif du taux de captage (6 tonnes/colonne) est atteint (611 tonnes pour 100 colonnes et un objectif de 1 000 tonnes pour 165 points).

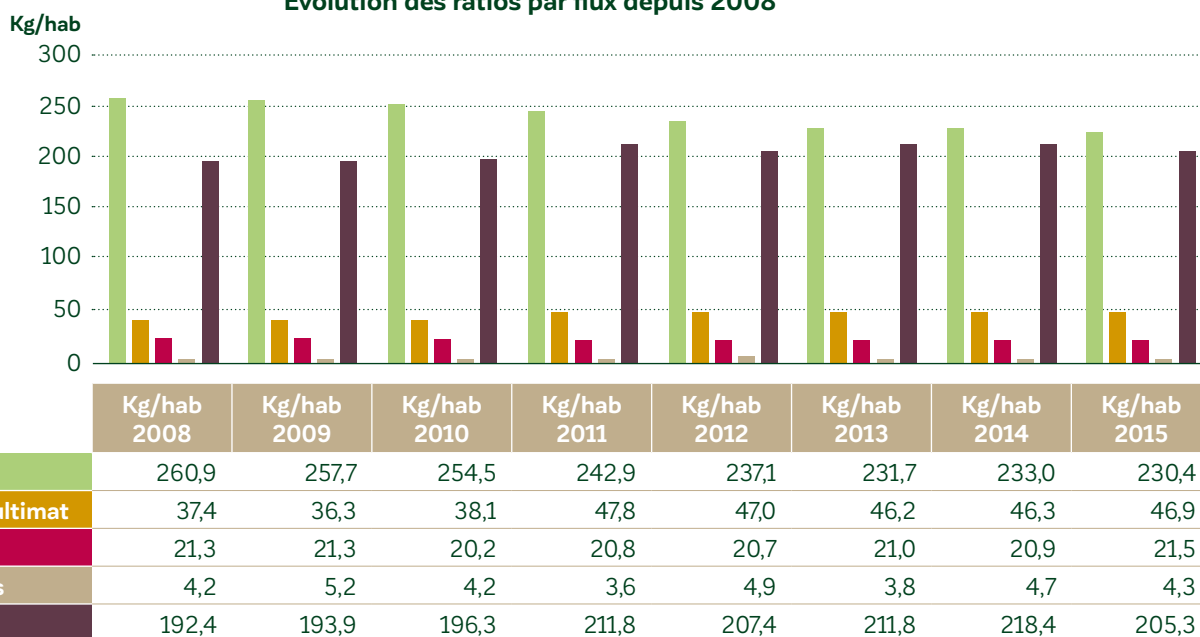
# LES DONNÉES COMPARATIVES GLOBALES

## Les tonnages et leur évolution

Tonnages collectés par type de flux



Évolution des ratios par flux depuis 2008



**Remarque :** compte-tenu de l'organisation des tournées, nous ne sommes pas en capacité de distinguer les déchets ménagers et les déchets assimilés. Par ailleurs, la décision a été prise par délibération de limiter le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés au seuil de 10 000 litres hebdomadaires calculé sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur pour chacun des flux. Cette disposition est en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## La performance de tri sélectif

La performance de tri sélectif s'établit à **68,1 kg/an/hab.** en 2015 (+ 1 % par rapport à 2014).

En 2015, le **ratio moyen global de déchets**, hors encombrants et déchets des déchetteries, produits par habitant a légèrement baissé (- 1 %) par rapport à 2014, passant de 300,2 kg/an à **297,1 kg/an.**

Ce ratio a baissé chaque année depuis 2008 avec cependant une baisse plus importante en 2012 et 2013 (- 6,5 % entre 2008 - 319,5 kg/an - et 2013 - 298,9 kg/an).

Le **taux de diversion** moyen reste toujours stable, à **22 %** : le taux de diversion correspondant au rapport entre les tonnages triés (multimatériaux et verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de **déchets détournés de l'incinération.**

# LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS DE COLLECTE

## La régie

### LES SITES D'EXPLOITATION

Les équipes sont regroupées sur 2 sites, une au nord d'Orléans et une au sud.

Le site sud (rue Hatton) d'une superficie totale de 2,04 ha, s'inscrit dans un tissu urbain de type pavillonnaire.

La partie Nord est principalement réservée au stockage des déchets et des conteneurs et est aussi occupée par une partie du personnel administratif.

La partie Sud est principalement destinée à l'entretien mécanique, au nettoyage et au stationnement des bennes à déchets. Elle est aussi occupée par 2 hangars de stockage de matériels roulants.

Le second site d'exploitation au Nord de l'agglomération héberge les agents travaillant en tout ou partie sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Saran, Semoy, Ingré, Orléans, Combleux et Fleury-les-Aubrais.

Il s'étend sur 729 m<sup>2</sup> pour les bâtiments et 5 900 m<sup>2</sup> pour les parkings (parking personnel, cour et aire de lavage).

Chacun des 2 sites possèdent une station de lavage. Mais les réparations mécaniques s'effectuent exclusivement sur le site sud.

### LE MATÉRIEL DE COLLECTE

La régie disposait en 2015 d'un parc de **27 véhicules** de collecte ou de transport des déchets dont 22 bennes de collecte en porte-à-porte. La capacité de ces bennes (PTAC, volume) est adaptée pour faire face à certaines contraintes de giration en centre-ville.



### CHIFFRES CLÉS

Age moyen du parc de bennes :

**5 ans et 7 mois**



Nombre de bennes :

**12** sur le site sud et **10** sur le site nord

Kilomètres parcourus :

**407 651** par les bennes,

**85 437** par les camions grue, soit une hausse globale de presque 6 %

### LE GARAGE MÉCANIQUE

L'équipe du garage se compose de 9 personnes dont :

- 1 responsable
- 1 mécanicien - adjoint au responsable
- 3 mécaniciens
- 1 tôlier chaudronnier
- 1 agent d'entretien, de vidange et graissage
- 1 magasinier
- 1 convoyeur, laveur

Au-delà des réparations sur les bennes, le garage prend en charge l'ensemble des véhicules de l'Agglo soit 101 véhicules - VU et VL, 4 camions grue et 7 hydrocureurs. Auparavant gérés par des garages extérieurs, les réparations des 54 véhicules légers des directions extérieures à la gestion des déchets sont effectuées par le garage mécanique depuis mars 2008.

## L'ORGANISATION DES COLLECTES

La régie réalise environ 70 % des prestations en porte-à-porte. La régie est plus présente sur les communes centrales de l'Agglo et proches des bases d'exploitation tandis que le prestataire collecte plutôt les communes périphériques. Toutefois les collectes de soirée (Orléans centre) et du samedi / dimanche sont dévolues au prestataire privé.

**La collecte en apport volontaire est réalisée en totalité par la Régie. Cela représente 596 points (dont 6 déchetteries) répartis ainsi :**

- 531 colonnes verre (dont 18 en déchetterie)
- 256 colonnes multimatériaux (dont 20 en déchetterie)
- 170 colonnes déchets ménagers résiduels

Ces collectes se répartissent du lundi au vendredi à raison de 2 agents le matin et 2 agents l'après-midi.

## L'ENTRETIEN DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles PAV, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs des 22 communes de l'Agglo. **6 personnes** sont dédiées au lavage et au nettoyage des colonnes avec une répartition équilibrée sur chacune des 2 bases d'exploitation.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes aériennes début 2014, ce qui a représenté en 2015 :

- 443 colonnes verre
- 87 colonnes multimatériaux

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes déchets ménagers enterrées.

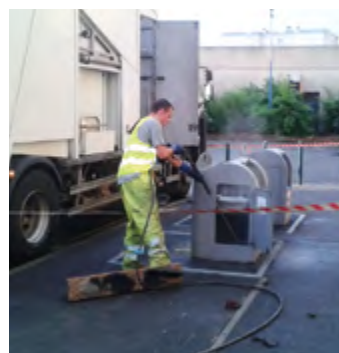
## Les prestataires privés

### LE MATÉRIEL DE COLLECTE

Le prestataire de collecte disposait en 2015 de **15 véhicules** de collecte ou de transport des déchets.

### L'ORGANISATION DES COLLECTES

Le périmètre de la prestation en porte-à-porte s'étend sur environ 30 % du territoire. Le prestataire intervient dans la collecte des DMr, des multimatériaux, du verre et des cartons issus des activités professionnelles sur l'intra boulevard orléanais.



### L'ENTRETIEN DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La prestation de lavage des colonnes enterrées est assurée par la société ANCO. Le lavage des colonnes enterrées pour 2015 est effectué 1 fois par an en octobre sur 394 colonnes.



# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'AggLO est sortie en décembre 2014 du Plan Local de Prévention des Déchets qui la liait depuis 5 ans avec l'Ademe.

Conformément aux orientations données par le nouveau projet d'agglomération 2014-2020, la politique de prévention des déchets est maintenue sur notre territoire sur les axes prioritaires suivants :

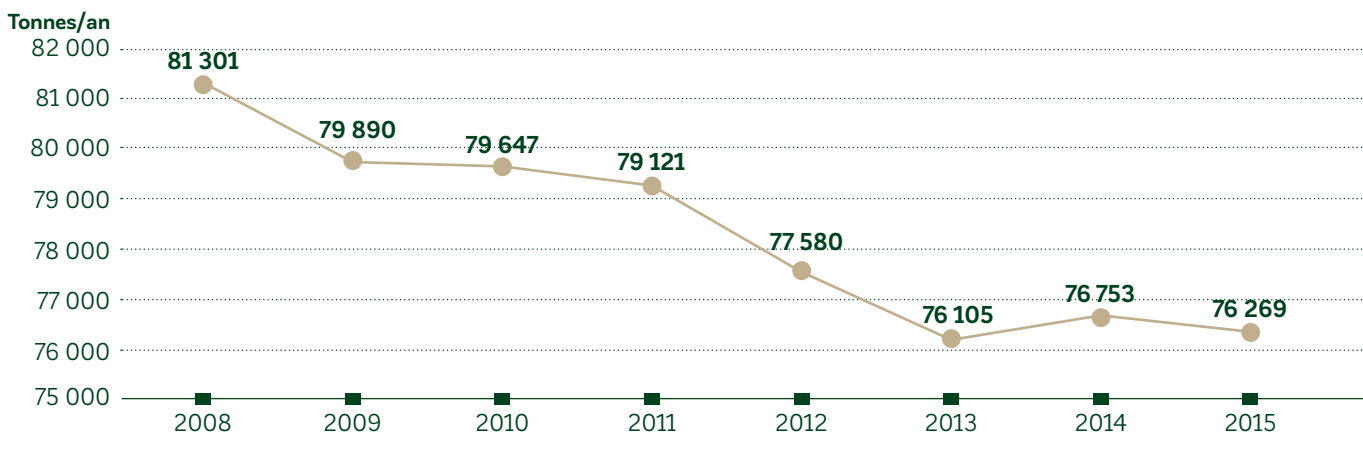
- Développement du « réflexe compostage »
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion et développement du réemploi et de l'économie circulaire solidaire en lien avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- Renforcement de la filière textile locale
- Diffusion du Stop-pub
- Réduction de la toxicité des déchets
- Couches lavables
- Animation territoriale

**À NOTER : La conduite d'un programme local de prévention des déchets est devenue une obligation réglementaire courant 2015 (Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015).**

**Point sur les tonnages OMA (ordures ménagères et assimilées) :** dans le cadre du PLPD sont suivis les déchets ménagers et les multimatériaux collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

L'analyse du périmètre des OMA, l'un des principaux indicateurs prévu au PLPD montre une baisse constante des tonnages depuis 2008. Sur la période, les actions menées par l'AggLO (collectes spécifiques, communication sur la prévention et le gaspillage) ont conduit à **une baisse de 6,5 % des OMA.**

**Évolution de la production des ordures ménagères et assimilées OMA (sans verre) depuis 2008**



## Les principales réalisations 2015

### LA LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le travail de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est activement poursuivi en 2015, notamment à travers :

- la création de 3 nouvelles fiches cuisine pour décliner les principes de la cuisine zéro-gaspi,
- des animations ciblées en établissement (entreprises, centres sociaux, foyers),
- l'organisation d'une semaine événementielle, la « Semaine du goût zéro-gaspi ». Cet événement a permis d'impliquer 12 partenaires locaux.

**L'ensemble de ces actions a permis d'accueillir plus de 1300 personnes sur le stand « ma cuisine zéro-gaspi ».**

En parallèle de ces actions « grand-public », l'AggLO s'est positionnée en accompagnement de projets de communes pour réduire le gaspillage alimentaire au sein des restaurations scolaires. La commune de Saint-Jean-le-Blanc a bénéficié d'un appui méthodologique pour la mise en place de pesées dans 4 restaurants



scolaires, d'une formation des agents périscolaires aux enjeux de la lutte anti-gaspillage et de l'animation d'une conférence ouverte aux habitants. Un plan d'action anti-gaspi sera testé sur 2016.

## LE COMPOSTAGE ET LA GESTION ALTERNATIVE DES BIODÉCHETS

Grâce aux enquêtes menées les années précédentes sur le compostage individuel, l'AggLO avait constaté que le geste du compostage devait être soutenu dans le temps, aussi la collectivité a mis en 2015 l'accent sur la qualité de la pratique du compostage.



Pour ce faire, de nouveaux outils ont été créés pour aller à la rencontre des habitants qui compostent déjà et les soutenir dans leur pratique :

- **1 stand complet intitulé « mon jardin zéro-gaspi »** illustrant le compostage et les techniques de jardinage alternatif,
- **Une série de 8 fiches pratiques** permettant de rappeler les bons gestes pour un compostage efficace.

Forts de ces nouvelles ressources, les coachs déchets aidés des guides-composteurs bénévoles ont animés des stands compostage sur des lieux stratégiques : déchetteries de l'AggLO, établissements accueillant du public, fêtes thématiques sur le « jardin ». Cette présence au plus près des habitants a permis d'informer **540 personnes**.



En habitat collectif, l'ensemble des sites équipés de composteurs (une centaine) ont été visités afin de mesurer également le niveau de pratique et recenser le besoin des référents qui sur place animent les groupes d'habitants composteurs. Un soutien leur sera proposé en 2016 pour atteindre un niveau d'autonomie supérieur. Enfin, du côté des gros producteurs de déchets organiques (restaurants collectives, supermarchés), la démarche d'information sur la nouvelle réglementation « gros producteurs de biodéchets » engagée fin 2014 s'est accentuée. Près de **200 professionnels** ont été enquêtés permettant d'identifier fin 2015 une trentaine de « gros producteurs » au sens réglementaire du terme.

## LE STOP-PUB

La distribution ciblée d'autocollants Stop-pub pour réduire le gaspillage de papier sur notre territoire s'est poursuivie grâce à la mobilisation des 21 mairies partenaires, des coachs déchets et de quelques relais (syndics privés et bailleurs notamment). **14 300 autocollants ont été mis à disposition des habitants sur l'année.**

Le taux d'équipement (pourcentage de boîtes à lettres équipées d'un autocollant) est en hausse significative : 22 % en février 2016 (date de la dernière actualisation) contre 12 % au démarrage de l'action fin 2012.

L'accueil centralisé de la Direction et les équipes de terrain ont de leur côté fait remonter toutes les anomalies de distribution signalées, permettant ainsi de renforcer les échanges correctifs avec les entreprises émettrices de publicité et les deux principaux distributeurs locaux.



toire, **14 grandes entreprises se sont mobilisées dans cette action avec leur personnel (soient 5 500 salariés)** pour collecter le maximum de textile inutilisé. En 1 semaine, plus d'**1 tonne de vêtements** a été collectée par les deux collecteurs locaux (structures d'insertion : OIE et le Tremplin). Une cagnotte solidaire spécialement constituée pour l'occasion a permis de soutenir financièrement 3 associations caritatives.

Le schéma territorial du réemploi posé en 2014 doit encore trouver ses modalités de mise en œuvre. En 2015, la création de la 1<sup>ère</sup> aire de réemploi de l'AggLO sur la déchetterie à Saran constitue une 1<sup>ère</sup> base. Les modalités de fonctionnement de cette aire restent à définir, sa vocation est à terme de détourner de la destruction les objets qui peuvent être réemployés sur l'AggLO (revente en l'état, petite transformation ou petite réparation).

En parallèle, l'appel à projet lancé par l'AggLO aux porteurs de projets de réemploi est arrivé à échéance. 2 structures locales seront soutenues financièrement : la Ressource AAA => recyclerie tous objets et l'association 1TerreAction=> réemploi de vélos

Afin d'élargir la réflexion engagée sur le réemploi, une étude sur l'économie circulaire solidaire a été menée pendant 6 mois. Son but était de mettre en évidence l'intérêt de cette approche pour répondre aux enjeux du territoire en termes :

- de réduction des déchets (réduction des impacts environnementaux),
- d'amélioration des services aux entreprises,
- et de création d'activités nouvelles, elles-mêmes potentiellement créatrices d'emploi d'insertion.

## L'ANIMATION TERRITORIALE

Afin d'améliorer la visibilité de la politique de réduction des déchets auprès des acteurs locaux une lettre d'information mensuelle a été créée et diffusée à plus de **400 destinataires chaque mois**. 9 lettres ont été diffusées sur l'année.

## LE RÉEMPLOI

Développée sur le flux textiles, la filière du réemploi a permis de collecter **611 tonnes** (+19 % par rapport à 2014) et d'implanter **29 nouvelles bornes**. Bornes-test sur l'Argonne.

La promotion de la filière locale de réemploi du textile s'est appuyée en 2015 sur le Défi textile, évènementiel tourné cette fois-ci vers les grandes entreprises du terri-



# LE BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2015

L'Agglo a mis en place depuis 2010 une équipe de sensibilisation pour répondre aux attentes et questions des habitants sur la thématique des déchets.

Aujourd'hui au nombre de 8, les « coachs déchets » mettent en place de nombreuses actions de sensibilisation, vers différents publics : les habitants mais aussi les écoles, les associations, les étudiants, les entreprises et les administrations... L'équipe est répartie en différentes missions spécifiques :

- 2 coachs habitat collectif
- 4 coachs incivilités et prévention des déchets (sur toute l'Agglo et le centre-ville d'Orléans)
- 1 coach Point d'Apport Volontaire
- 1 animateur scolaire

## LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE AU QUOTIDIEN SONT DE :

- **Sensibiliser les habitants chez eux et en dehors de leur domicile** : dans les activités associatives, au travail, à l'école, sur les manifestations...
- **Développer le tri dans les différentes structures** : entreprises, associations, administrations...
- **Cibler les actions en fonction des besoins des interlocuteurs et objectifs de performances** (tri, verre, textile, réduction des déchets...)

## Les temps forts 2015

- > Action de communication sur le tri du verre en habitat collectif sur un quartier ciblé
- > Le tri sélectif au sein des activités professionnelles du centre-ville d'Orléans
- > L'amélioration du tri sélectif auprès des habitants de l'Agglo
- > L'amélioration du tri sélectif en habitat collectif

En plus de ces axes spécifiques, d'autres thématiques ont été développées tout au long de l'année :

- le tri et le recyclage
- le gaspillage alimentaire
- le tri des textiles
- le compostage
- les visites de l'UTOM

En dehors des axes forts programmés pour l'année 2015, l'équipe des coachs a répondu aux demandes de partenaires au fil de l'eau soit **138 actions de sensibilisation**. Différents stands sur des manifestations, des animations en structure ou encore des visites de site ont été réalisés, ce qui a permis de sensibiliser **5 687 personnes** aux différentes thématiques proposées.

### LES ACTIONS SUR LE TRI DU VERRE EN HABITAT COLLECTIF SUR UN SECTEUR TEST

Cette action avait pour but de tester l'efficacité d'une communication en habitat collectif sur les performances de tri du verre en apport volontaire. 2 types d'actions ont été réalisés sur les secteurs test : distribution de flyers et affichage dans **8 résidences** et sensibilisation en



porte-à-porte dans **20 résidences**. Au total, 149 personnes ont été rencontrées, 150 flyers distribués et 11 affiches posées. Nous avons observé **une progression de 3,5 % du tri du verre** sur ce secteur cependant les variations constatées ne permettent pas de dire que l'évolution du taux de remplissage est strictement due à la communication.

### LE TRI SÉLECTIF AU SEIN DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU CENTRE-VILLE D'ORLÉANS

1 825 activités professionnelles ont été recensées sur l'ensemble du périmètre du centre-ville d'Orléans. La quasi-totalité des CHRD a déjà été vue en septembre 2014 et n'a pas été prise en charge lors de cette session. 250 adresses que nous avons ciblées non prioritaires ont été écartées également.

L'objectif était de faire un état des lieux du tri sélectif sur les adresses et vérifier la qualité du tri chez les professionnels. Quatre coachs ont été formés et se sont mobilisés sur l'année pour réaliser des entretiens et fournir des conseils à 1 383 entreprises et commerces du centre-ville. 633 professionnels ont été sensibilisés au tri sélectif par le biais d'une animation (soit 438 animations réalisées), une démarche bien accueillie par nos interlocuteurs.



## L'AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF AUPRÈS DES HABITANTS DE L'AGGLO



Des secteurs ou des adresses sont régulièrement signalés par les agents de collecte pour des anomalies de tri ou de gestion des déchets. Pour mieux détecter et venir améliorer la qualité du tri chez les habitants, l'équipe de sensibilisation met en place des suivis de collecte : il s'agit de précéder le camion de collecte et contrôler le contenu des bacs pour y apposer un autocollant personnalisé en fonction de la qualité du tri du bac.

Lorsque le bac est scotché (refus de collecte) ou que des erreurs de tri sont trop importantes, un coach revient faire une information en porte à porte auprès des adresses concernées.

L'équipe a été mobilisée sur 2 semaines consécutives en juin 2015 ce qui a permis de **contrôler 4 275 bacs, sensibiliser 455 habitants** et distribuer de l'information dans 230 boîtes aux lettres.

## L'AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF EN HABITAT COLLECTIF

En 2015, les coachs habitats collectifs ont suivi la qualité du tri sur toutes les résidences de plus de 20 logements non suivies en 2014 ou 2013 (soit 600 adresses). Ces suivis ont permis d'évaluer les résidences selon des notes identifiées dans le tableau ci-dessous :

- 2	- 1	+ 1	+ 2
Bacs refusés présentant des sacs poubelles de déchets ménagers, des encombrants ou du verre en grande quantité	Plus de cinq erreurs de tri visibles par bac et/ou présence de verre, de sacs poubelles ou des textiles	Quelques erreurs (emballages en plastique non recyclés : barquette de jambon, crème fraîche...)	Deux erreurs de tri par bac

Des sensibilisations ont été réalisées sur les résidences notées entre - 2 et - 1 afin d'améliorer la qualité du tri et donc diminuer le taux de refus.

Ces actions ont permis de mettre à jour les affiches des consignes de tri dans 99 résidences, de **sensibiliser 2 418 habitants** en porte-à-porte et distribuer des flyers sur les erreurs de tri des plastiques dans 52 résidences soit 1 888 logements.

## Les actions des coachs au quotidien

### L'ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'animateur scolaire propose 3 thématiques aux classes du CP au CM2 : le tri et le recyclage, la réduction des déchets et le compostage. Il sensibilise le jeune public des écoles des 22 communes à la gestion des déchets.

Au total **2 965 personnes ont été formées** durant l'année scolaire 2014-2015 :

- 124 animations en classe
- 2 637 élèves sensibilisés à une thématique
- 213 élèves sensibilisés à deux thématiques au moins
- 115 professeurs sensibilisés à une ou plusieurs thématiques

### LA SENSIBILISATION EN HABITAT COLLECTIF



Les actions portent sur :

- L'organisation de communications en porte-à-porte dans le but d'améliorer le tri des déchets.
- Le développement et la diffusion du kit « nouveaux arrivants » auprès des bailleurs et syndics.
- La sensibilisation des nouveaux étudiants dans les résidences universitaires.
- La sensibilisation en porte-à-porte dans les nouveaux immeubles.

### L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les missions visent à :

- Développer la communication de proximité dans les quartiers où de nouvelles bornes sont implantées.
- Participer au développement du réseau de bornes de collectes (tri du verre et bornes textiles).
- Suivre la mise en place des bornes textiles temporaires prêtées sur les vides greniers.

### LES ACTIONS SUR LES INCIVILITÉS (AGGLOMÉRATION ET CENTRE-VILLE)

Ces actions ont permis de :

- Faire des suivis de la qualité des bacs de tri sur le territoire de l'Agglo.
- Promouvoir le tri sélectif auprès des activités professionnelles.
- Résoudre les problématiques de collecte des déchets détectées par les habitants ou les mairies.
- Faciliter le tri auprès des associations, bâtiments municipaux, sportifs...

## L'information aux habitants pour les services de collecte

Certaines actions d'information ont lieu chaque année pour faciliter la collecte, faire face à des modifications de collecte ou accompagner un nouveau service :

- Collecte des déchets les jours fériés
- Collecte annuel des encombrants en porte-à-porte
- Service de collecte des déchets verts en porte-à-porte (pour les personnes âgées de 75 ans et plus, les personnes invalides ou à mobilité réduite).

Pour diffuser ces informations nous utilisons différents vecteurs de communication : le site internet de l'Agglo, le relais vers les communes, la distribution de documents en boîtes aux lettres,...

## L'accompagnement au tri hors domicile

Depuis 2012, l'Agglo propose un accompagnement des organisateurs de manifestation pour la gestion des déchets, la mise en place du tri et la sensibilisation.

Les objectifs sont :

- Améliorer les conditions de gestion des déchets sur les manifestations.
- Mettre en œuvre le tri des emballages recyclables quand cela est utile et nécessaire.
- Uniformiser les conditions d'organisation de ce tri afin que des repères et des habitudes se créent au niveau de la population.
- Définir les conditions d'intervention de l'Agglo afin que les règles de gestion puissent être diffusées et connues par l'ensemble des organisateurs.
- Mener une réflexion, dans le cadre de l'objectif de réduction des quantités de déchets collectées par l'Agglo, sur des manifestations « pauvres en déchets ».

En 2015, **86 demandes d'accompagnement** sur les manifestations ont été prises en charge : collecte, animation, prêt de bacs, prêt de bornes textile ou verre...

### LA MISE EN PLACE DU TRI ET LE PRÊT DE CONTENANTS

**15 manifestations** ont déployé le tri, soit le tri des bouteilles et canettes, soit le tri du verre ou les deux.

Des bornes pour le tri des textiles ont été mises en place sur **10 vides greniers** soit 24 bornes prêtées. Le prêt a été doublé par rapport à 2014.

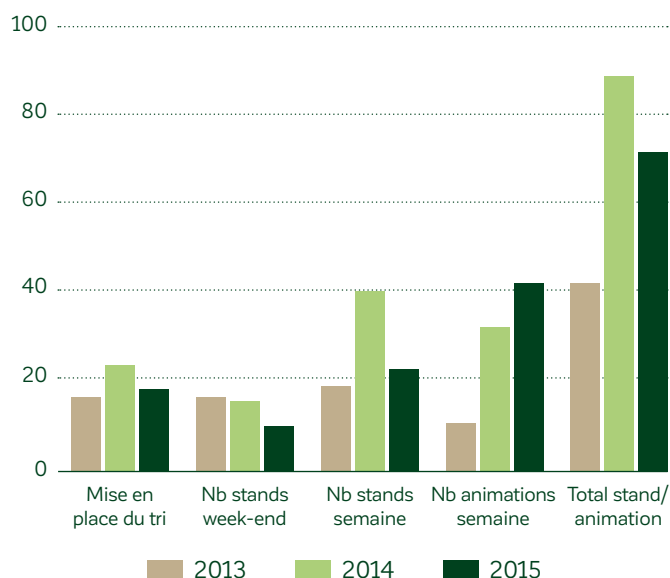
Des bornes pour le verre ont été mises en place sur **3 manifestations** soit 6 bornes prêtées. Dans ce cadre, l'Agglo a acquis en 2014, 6 bornes mobiles de 800 litres.

### LES STANDS D'INFORMATIONS

Les coachs sont intervenus sur 9 manifestations soit 4 de moins qu'en 2014, pour animer un stand et/ou sensibiliser le public ou les exposants au tri des déchets.

La baisse du nombre de stands entre 2013 et 2014 est liée au départ de 2 coachs et par la mise en œuvre de plus d'actions « coup de poing » (textile, compostage). Les coachs ont également passés 3 semaines sur les déchetteries.

### Évolution du nombre d'actions



### LES GOBELETS DURABLES

Depuis 2013, l'Agglo déploie 2 dispositifs de mise à disposition de gobelets durables.

Les gobelets durables sont proposés aux associations, clubs sportifs ou communes de l'Agglo pour une utilisation régulière sur l'année. La dotation maximum est fixée à 500 gobelets par structure. En 2015, **31 dotations** ont été réalisées, soit **8 970 gobelets distribués**.

Depuis le début de l'opération 35 150 gobelets ont ainsi été mis à disposition.

**Les gobelets consignés** sont proposés aux organisateurs d'événements ouverts au public où la consigne doit obligatoirement être mise en place. Cette location se fait sous convention de partenariat et les gobelets sont ensuite rendus lavés pour être réutilisés sur d'autres événements. En 2015, **5 demandes de locations** ont été réalisées soit **30 000 gobelets loués (15 000 en 2014)**.



# LA GESTION DE LA QUALITÉ

Service de proximité par excellence, la gestion des déchets des habitants de l'agglomération est au cœur de l'action de la collectivité. C'est pourquoi, la direction Gestion des déchets dispose d'un **outil de gestion des demandes, anomalies et réclamations** s'inscrivant dans une véritable démarche Qualité. L'objectif est en effet que l'AgglO soit plus proche et plus abordable pour ses administrés.

Le système consiste en un accueil unique de l'ensemble des demandes et une traçabilité informatisée.

La direction dispose ainsi d'un accueil ouvert de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

Les usagers peuvent se renseigner au standard centralisé ou déposer leurs demandes sur une boîte mail dédiée.

Le dispositif est complété par la mise en ligne de formulaires sur le site Internet de l'AgglO ([www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)).

La traçabilité informatique s'effectue via un support informatique SIQUAL (Système d'Information Qualité).

Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées puis analysées. L'objectif est de **répondre immédiatement à l'utilisateur** (principalement les réclamations simples ou demandes d'information).

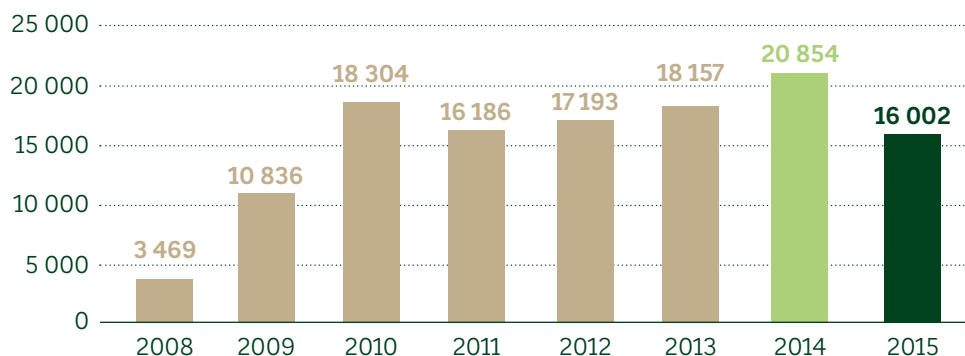
Dans le cas inverse, les questions nécessitant une instruction sont basculées informatiquement vers les interlocuteurs appropriés de la direction ; ceux-ci engagent des actions correctives également tracées dans le même outil informatique.

Au-delà de quantifier et classer les réclamations, c'est une véritable démarche qualité qui est développée au sein de la direction. Toutes les anomalies recensées font l'objet d'actions de correction par les différents pôles d'activité de la direction.

L'analyse de ces actions correctives doit participer à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue du service public.

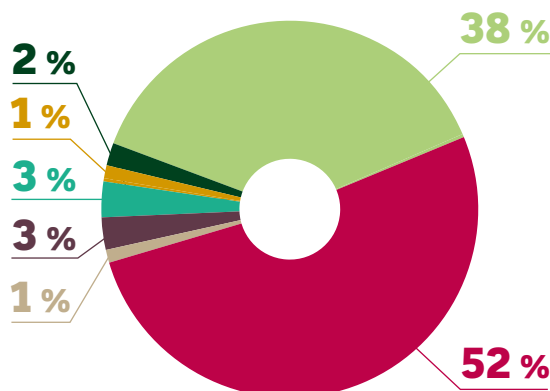
Sur l'année 2015, **16 000 demandes** ont été enregistrées dans l'outil soit une baisse importante par rapport à 2014 (- 4 000 enregistrements).

## Évolution du nombre d'enregistrements depuis 2008



La baisse est principalement liée à la remontée d'informations des boîtiers de saisie installés dans les véhicules de collecte (- 3 800 enregistrements soit une baisse d'activité de 38 %). Les appels téléphoniques et les mails chutent également mais dans une moindre proportion (respectivement - 10 et - 20 %).

## Répartition des enregistrements par mode de communication

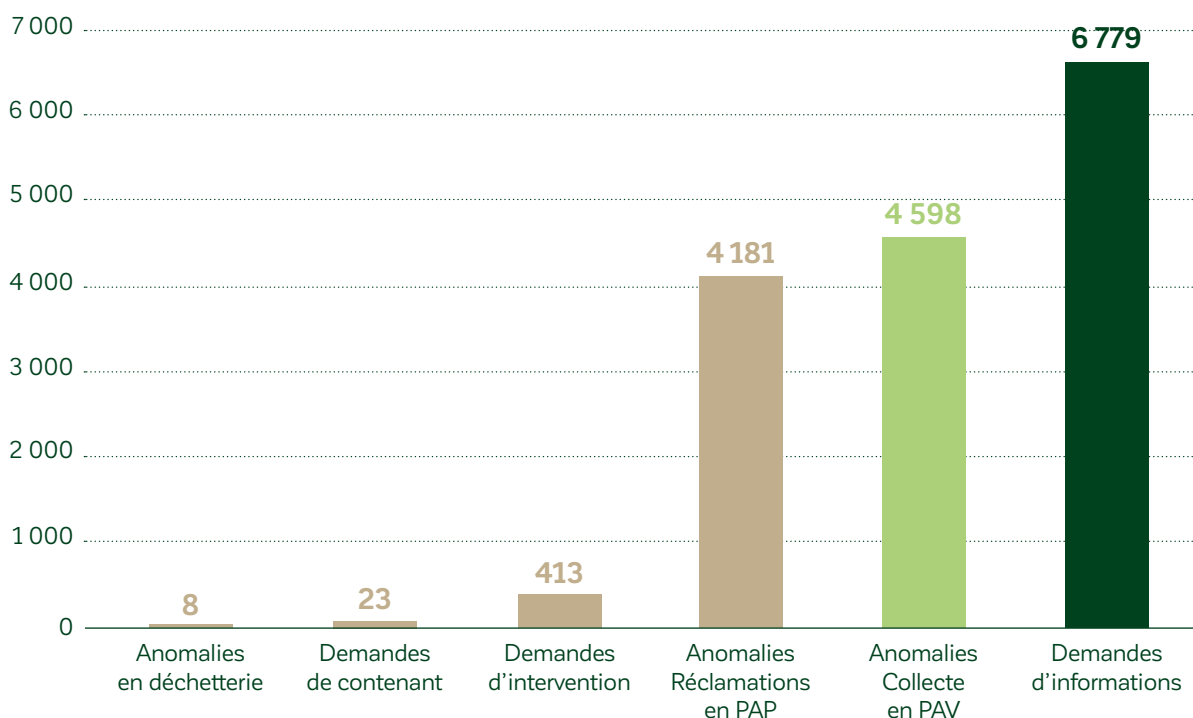


Typologie	Nombre de DAR 2015	Différence	%	%
Appel téléphonique	8 312	-876	52 %	-10 %
Courrier	128	57	1 %	-
Accueil physique	542	56	3 %	12 %
Courriel	533	-136	3 %	-20 %
Appel radio	1	-23	0 %	-96 %
Télécopie	0	0	0 %	-
Site internet	0	0	0 %	-
Constat visuel	157	-180	1 %	-53 %
Retours prestataires	276	19	2 %	7 %
Terminal embarqué de saisie	6 043	-3 774	38 %	-38 %
Autres	10	5	0 %	-
<b>Total</b>	<b>16 002</b>	<b>-4 852</b>		

L'appel téléphonique reste le principal mode de communication (52 %) de l'utilisateur vers le service. Cependant, l'installation des terminaux de saisie embarquée dans les véhicules de collecte et des équipes en charge de l'entretien des points de collecte

en apport volontaire permet la remontée d'un flux important d'informations (38 % des enregistrements) et la mise en place d'actions correctives.

## Répartition des enregistrements par typologie



**Les demandes d'informations sont prépondérantes (42 %)** et restent stables par rapport à 2014 (6 904). Les évolutions concernent les déchetteries (demandes d'horaires d'ouverture et modalités d'accès, les travaux sur la déchetterie Nord et sa fermeture épisodique, ainsi que les conditions de dépôts des déchets amiantés et retraits de compost (+470)), la collecte des déchets verts en porte-à-porte (- 430) et les collectes en porte-à-porte (- 330). Ces dernières constituent la majorité des enregistrements (2 900) et relèvent des demandes des usagers liées aux jours de collecte notamment à proximité des jours fériés (1 300) et pour les collectes spécifiques d'encombrants (800).

**Les anomalies sur les points d'apport volontaire représentent 29 % des enregistrements.** Ils sont principalement constitués des remontées des terminaux embarqués dans les véhicules des équipes de nettoyage et collecte des points d'apport volontaire. Cette typologie a fortement baissé (- 4 100 par rapport à 2014) du fait d'une amélioration de la qualité du service public et/ou d'équipes moins mobilisées sur ces problématiques.

**Les anomalies et réclamations sur les collectes en porte-à-porte constituent la 3<sup>e</sup> grande catégorie d'enregistrements (26 %).** Elle baisse modérément par rapport à 2014 (- 506) sur la typologie la plus représentée des anomalies de collecte transmises quotidiennement par les usagers (- 380).

**La 2<sup>e</sup> typologie, la signalisation des bacs mal triés** par les coachs déchets progresse (+ 100) et concerne principalement la pollution des bacs de tri par des déchets ménagers résiduels.

### L'ÉQUIPE ACCUEIL

En complément de l'outil de gestion de la qualité, un call center a été installé début 2011 pour quantifier le nombre d'appels téléphoniques entrants et adapter quotidiennement les moyens humains et matériels au volume d'activité.

**29 400 usagers** (34 000 en 2014) du service ont contacté la direction via le numéro unique et 83 % (+ 4 points par rapport à 2014) ont été pris en charge par l'accueil de la direction (24 400). **Le nombre moyen d'appels entrants par jour est de 117 avec des pointes à 300 à proximité des jours fériés.**



L'équipe est constituée de **3 agents permanents**. L'accueil est adapté au volume d'activité. En règle générale, 2 postes téléphoniques sont ouverts le matin et 1 sur l'après-midi. Tout au long de l'année, les différents projets portés par la compétence influent sur le volume d'appels et deux autres postes peuvent être mobilisés.

Dans une volonté de répondre à la qualité du service public, l'accueil est souvent sollicité pour prendre en charge la gestion administrative des projets. Ainsi, au-delà des demandes d'informations, anomalies et réclamations tracées dans l'outil informatique, l'équipe gère les réunions d'information au compostage, la délivrance des cartes d'accès aux professionnels et particuliers en déchetteries, la saisie de demandes de bacs et les inscriptions des usagers à la collecte des déchets verts.

# 4 | LA VALORISATION



**108 000**  
tonnes de déchets  
incinérées



**1,6 M€**  
de recettes pour  
la production d'électricité



**56 500**  
tonnes collectées  
en déchetterie



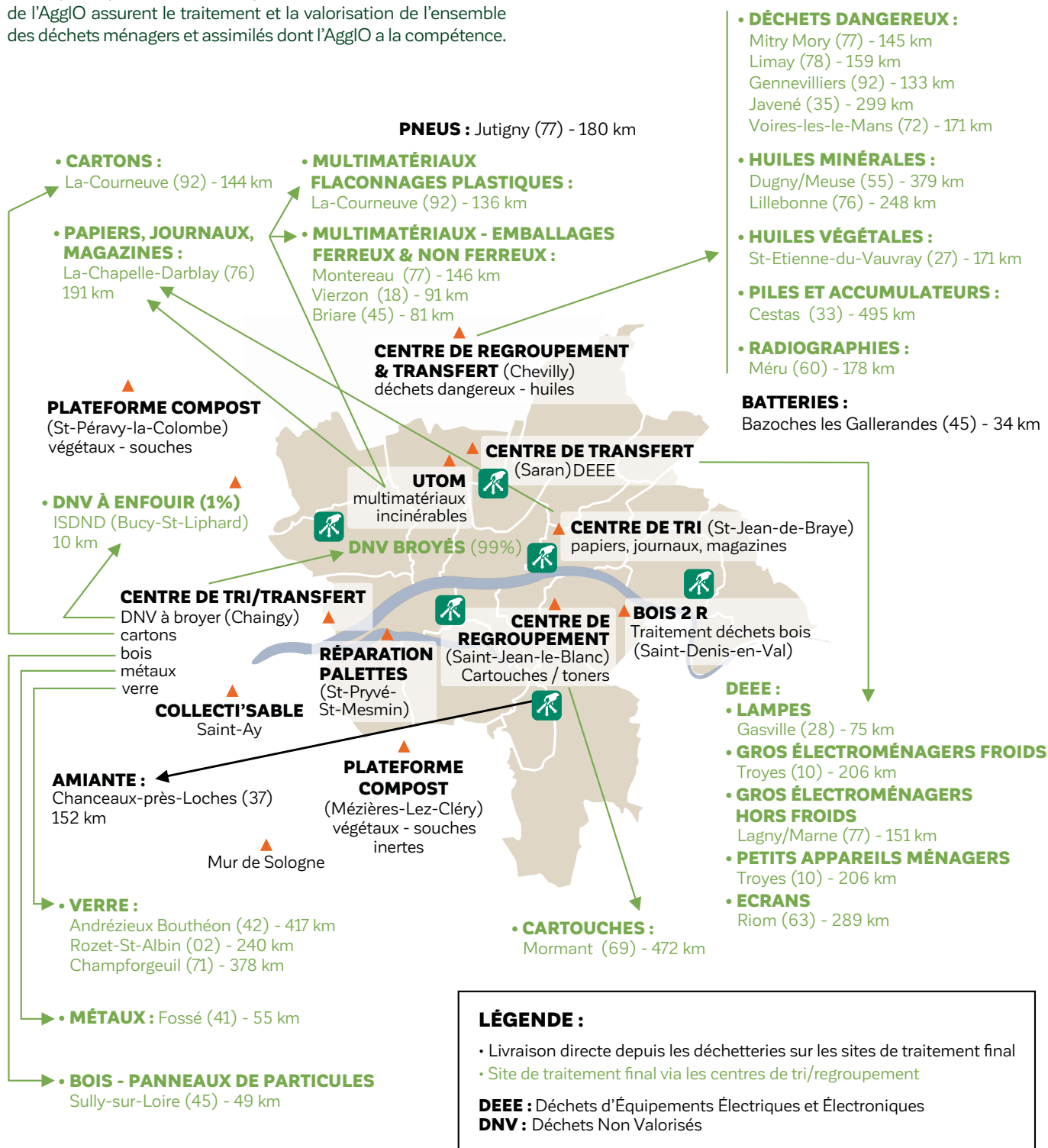
**16 500**  
tonnes de déchets  
recyclés

# L'ORGANISATION DES FILIÈRES DE VALORISATION

## La présentation générale

L'UTOM (centre de traitement multifilières) avec 3 filières de traitement (unité d'incinération, centre de tri, unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins), les 6 déchetteries et les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes de l'Agglo assurent le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés dont l'Agglo a la compétence.

Les exutoires des différentes filières de traitement sont présentés sur la carte ci-dessous.



# LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIÈRES DE L'AGGLO (UTOM)

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM), structure intercommunale précédant l'Agglo, a décidé de confier en juillet 1992 le financement, la construction et l'exploitation d'un centre de traitement multifilières. Cette plate-forme de traitement s'inscrit dans les orientations définies par le plan départemental d'élimination des déchets.

Elle est exploitée par la société ORVADE, filiale du groupe Veolia, et ce, jusqu'en novembre 2019.

## LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS SURVENUS EN 2015 SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Un nouveau système de pesée avait été installé en 2012 lors des travaux d'aménagement de la voirie. Ce dispositif présentant de nombreux dysfonctionnements a été remplacé courant 2015 et est opérationnel depuis décembre 2015.



## L'unité d'incinération

L'unité d'incinération a été mise en service en 1996. Cette unité est équipée de 2 fours de 7 tonnes/heure, soit **une capacité annuelle pouvant atteindre 112 000 tonnes**.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité dont une partie est consommée pour les besoins propres de l'installation et le reste est revendu.

## LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'UNITÉ D'INCINÉRATION SURVENUS EN 2015

Sur l'année, l'exploitant a procédé à 6 arrêts non programmés dont 5 sur la ligne 2, pour fuites sur la chaudière, blocages de grille de four ou chaudière bouchée.

Les arrêts programmés, au nombre de 7, consistent en des ramonnages de chaudières.

En 2015, l'exploitant a modifié sa programmation des arrêts techniques en ne faisant plus qu'un seul arrêt technique par ligne d'environ 8 à 10 jours au lieu des 2 arrêts habituellement prévus les années précédentes. Un arrêt total de l'unité d'incinération pour maintenance sur les parties communes a été réalisé en septembre d'une durée de 4 jours. Cette nouvelle organisation a pour objectif d'atteindre les **16 000 h de disponibilité annuelle**.

## LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Depuis la modification du groupe Turbo Alternateur en 2011, la performance énergétique de l'unité d'incinération dépasse la valeur minimale de 60 % permettant ainsi à l'Agglo de bénéficier d'une TGAP réduite sur les quantités de déchets incinérées (4,11 €/t en 2015). La performance énergétique a augmenté en

2015 par rapport à 2014 passant de 62 % à 65 %. En effet, en 2015, la turbine n'a subi aucune avarie contrairement à 2014 où elle avait fait l'objet d'une maintenance suivie d'incidents techniques lors de sa remise en route, pénalisant le calcul de la performance énergétique.

## LES QUANTITÉS INCINÉRÉES DE DÉCHETS

**108 034 tonnes de déchets ont été incinérées** selon la pesée effectuée au grappin, laquelle correspond (avec un pourcentage d'imprécision) à ce qui a été réellement introduit dans les fours. Ce tonnage sert de référence pour le bilan technique (c'est-à-dire les calculs des consommations, de production de Refiom, mâchefers, aluminium et acier rapportés au tonnage incinéré). Ceci représente **4 273 tonnes incinérées de moins par rapport à 2014, soit -4 %**.



Ceci s'explique par la durée de fonctionnement des deux fours qui a été de **15 976 heures en 2015** (-2 % par rapport à 2014). En effet, le nombre de jours d'arrêts non programmés a été plus élevé que l'année précédente, d'où une capacité moyenne

de traitement de **6,75 t/h en 2015** au lieu de 6,88 t/h en 2014 et une production vapeur en baisse de -2,4 % par rapport à 2014. Ceci explique en partie l'écart entre les tonnages entrants et les tonnages réellement incinérés, les tonnages entrants n'ayant pas pu être absorbés sur l'année.

## Évolution des quantités de déchets incinérées depuis 2013

	2013	2014	2015	2015 Proportion	Évolution 2014/2015
<b>Déchets incinérés de l'Agglo</b>	<b>75 834 t</b>	<b>78 844 t</b>	<b>77 692 t</b>		
DMr Agglo	63 461 t	64 026 t	63 359 t	57,3 %	-1,0 %
Déchets incinérables des déchetteries	3 122 t	4 461 t	4 383 t	3,9 %	-1,7 %
Déchets valorisés des déchetteries	9 251 t	10 356 t	9 950 t	9,0 %	-3,9 %
<b>Déchets municipaux</b>	<b>1 544 t</b>	<b>2 231 t</b>	<b>2 090 t</b>		
Déchets incinérables des communes	1 408 t	1 495 t	1 394 t	1,3 %	-6,8 %
Déchets valorisés des communes	136 t	736 t	696 t	0,6 %	-5,4 %
<b>Déchets extérieurs soumis à facturation</b>	<b>14 473 t</b>	<b>14 734 t</b>	<b>15 669 t</b>		
DMr Smirtom de Beaugency	10 544 t	10 491 t	10 369 t	9,4 %	-1,2 %
DAE	3 929 t	4 243 t	5 300 t	4,8 %	24,9 %
<b>Refus de tri</b>	<b>2 866 t</b>	<b>3 824 t</b>	<b>3 828 t</b>		
Refus de tri de l'Agglo	2 338 t	2 989 t	2 772 t	2,5 %	-7,3 %
Refus de tri du Smirtom de Beaugency	243 t	330 t	397 t	0,4 %	20,2 %
Refus de tri du Sictom de Chateauneuf	285 t	505 t	613 t	0,6 %	21,3 %
Refus de tri de Carenne	-	-	46 t	0,04 %	-
<b>Déchets soumis à redevance</b>	<b>12 909 t</b>	<b>13 491 t</b>	<b>11 209 t</b>		
Apports extérieurs	10 321 t	10 698 t	8 331 t	7,5 %	-22,1 %
DASRI	2 500 t	2 704 t	2 802 t	2,5 %	3,6 %
Déchets confidentiels	87 t	89 t	77 t	0,07 %	-13,1 %
<b>Quantité incinérée (estimation liée aux refus)</b>	<b>107 625 t</b>	<b>113 124 t</b>	<b>110 489 t</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-2,3 %</b>
Imprécision du grappin + Effet de fosse de stockage	-499 t	-817 t	-2 455 t	-	200,4 %
<b>Quantité incinérée selon pesée au grappin</b>	<b>107 126 t</b>	<b>112 307 t</b>	<b>108 034 t</b>	<b>-</b>	<b>-3,8 %</b>

DMr de l'Agglo : Il s'agit des Déchets Ménagers Résiduels collectés auprès des habitants de l'Agglo. Ces derniers représentent plus de la moitié des apports en incinération de l'UTOM. On constate néanmoins qu'ils diminuent, tout comme ceux du SMIRTOM de Beaugency.

La production de DMr de l'Agglo représente **229 kg/hab.** en 2015 pour une population de 276 632 habitants, soit une diminution de 1,6 % par rapport à 2014 (233 Kg/hab. pour 275 037).

> **Les refus de tri** : ils sont calculés par le logiciel Tritem (logiciel de gestion et de répartition des tonnages de recyclables provenant de différentes collectivités) qui tient compte à la fois des résultats des caractérisations des matériaux à trier entrant sur le centre de tri, de la production, des stocks amont et aval, etc. Cela donne une production réelle de refus de tri (résultats différents des refus théoriques uniquement basés sur les résultats des caractérisations).

Les quantités de refus globales (erreurs habitants + erreurs process) ont diminué en 2015, à savoir :

- **les erreurs de tri commises par les habitants, appelées « refus habitant » ont augmenté** par rapport à 2014 pour atteindre près de 17 % en moyenne sur l'année contre 15 % en 2014. Ces erreurs entraînent parfois des problèmes de sécurité par la présence de morceaux de verre cassé ou de seringues. Des arrêts du process sont alors nécessaires afin de retirer l'ensemble des produits pouvant être potentiellement pollués, produits qui sont, par conséquent, orientés vers l'incinération. Cette mesure de sécurité maximise d'autant la part des refus. Cette dégradation de la qualité du gisement entrant est constatée pour toutes les collectivités qui apportent des recyclables à trier à l'UTOM ;

- **Par contre, la quantité d'erreurs de tri commises par le process lui-même, appelées « refus process » ont diminué.** Le taux de refus global est de 20,7 % en 2015 contre 22,3 % en 2014. Les travaux effectués courant 2015 visant à améliorer la qualité de tri ont participé à cette diminution des refus.

- > **Les déchets incinérables des déchetteries** : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions, peuvent directement être incinérés. Ils connaissent une diminution liée à la mise en place de caissons mobiliers dans certaines déchetteries (REP meubles).

- > **Les déchets valorisés des déchetteries (DVD)** : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés. Leurs quantités ont diminué cette année pour les mêmes raisons que les déchets incinérables des déchetteries.

=> **Ces deux filières permettent de valoriser énergétiquement des déchets qui auparavant étaient enfouis en centres de stockage.**



> **Les déchets municipaux** : Les déchets incinérables des communes ainsi que les déchets valorisés des communes connaissent une baisse importante liée à une incitation croissante au tri et à la valorisation.

> **Les déchets d'activités économiques (DAE)** : Le prix de traitement à la tonne des DAE est passé de 81,08 €/t en 2014 à 82,11 €/t en 2015, représentant une augmentation de 1,3 %. Malgré cette hausse tarifaire, les quantités de DAE ont progressé de 24,9 %. Les quantités 2015 n'avaient jamais été atteintes. Ceci s'explique par la venue de nouveaux apporteurs (prestataires de collectes), de nouveaux clients parmi les prestataires de collectes déjà connus et une hausse des tonnages sur les contrats déjà existants.

> **Les apports extérieurs** : Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier majoritairement). Ces déchets gérés par l'exploitant servent de variable d'ajustement du niveau de fosse, notamment pour combler les vides pendant les

périodes de moindre activité. Les quantités apportées en 2015 ont nettement chuté en raison d'un taux de disponibilité des fours moins important qu'en 2014.

Les quantités entrantes sur l'unité d'incinération sont globalement en baisse par rapport à 2014 (- 2,3 %).

Cependant, comme vu en préambule, le tonnage incinéré a lui aussi diminué en 2015 de façon plus marquée que les tonnes entrantes. En cause, la durée de fonctionnement des fours en baisse par rapport à 2014, notamment en raison du nombre de jours d'arrêts techniques non programmés plus importants, engendrant une dégradation de la capacité moyenne de traitement pour l'année 2015.

Ainsi, la différence constatée entre le tonnage grappin et le tonnage relevant des pesées peut s'expliquer, au-delà de l'imprécision du tonnage grappin, par l'effet de stock dans la fosse à ordures ménagères (déchets pesés en entrée de site mais pas encore incinérés). Fin 2015, le stock de déchets à incinérer était important (de l'ordre de 3 000 tonnes estimées par l'exploitant, 2 500 tonnes selon les calculs du tableau ci-contre).

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité d'incinération produit de l'énergie sous forme d'électricité. L'électricité produite sert d'une part à la consommation totale des filières de traitement et la quantité restante était jusqu'au 31/10/2014 revendue à EDF. Depuis novembre 2014, l'exploitant est passé sur le marché libre et a contractualisé avec la société Alpiq qui rachète l'électricité produite par Orvade. Cette société est également en charge auprès du gestionnaire du réseau (RTE) d'équilibrer et de financer les écarts entre les volumes théoriques mis sur le marché et les volumes réels.

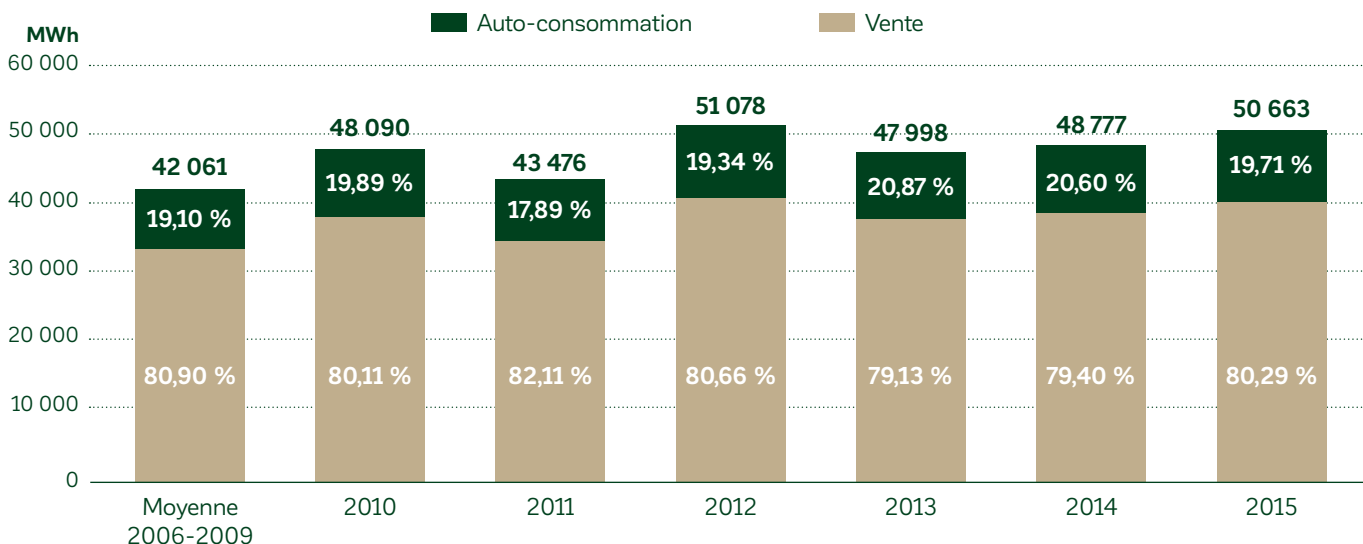
La production électrique a augmenté de 3,9 % entre 2014 et 2015. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'arrêt sur la turbine exception faite d'un arrêt commun de 4 jours.

Par conséquent, les achats en électricité ont été très faibles, ajouté au fait que la consommation globale de l'usine a baissé (-4,3 %). **Les ventes ont donc augmenté de 5 %.**

À noter que la production d'électricité a généré **des recettes électriques à hauteur de 1,6 M€** (2,1 M€ en 2014) dont 1,4 M€ pour l'Agglo (1,8 M€ en 2014).

Les éléments sur la baisse des recettes sont expliqués p.50.

## Évolution de la production d'électricité depuis 2006



## LA VALORISATION MATIÈRE DES SOUS-PRODUITS D'INCINÉRATION

L'Agglo a délégué l'exploitation de la nouvelle plate-forme de maturation des mâchefers à la société SETRAD, filiale du groupe Veolia. Les mâchefers de l'UTOM y sont traités depuis décembre 2010.

Les quantités de mâchefers indiquées dans le tableau ci-dessus sont les quantités réceptionnées sur le site diminuées des quantités de métaux ferreux et non ferreux extraites lors des campagnes de traitement. Ils représentent à peine 21 % du tonnage incinéré. La baisse de la quantité de mâchefers s'explique donc par la diminution des tonnes incinérées.

Les ventes de mâchefers < 40 mm ont diminué passant de 20 359 tonnes en 2014 à **19 524 tonnes en 2015 (soit -4,1 %)**.

## Évolution des quantités des sous-produits issus de l'incinération

	2013	2014	2015	2015 Proportion /total incinéré	Évolution 2014/2015
<b>Total incinéré</b>	<b>107 126 t</b>	<b>112 307 t</b>	<b>108 034 t</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-3,8 %</b>
<b>Mâchefers bruts</b>	22 303 t	23 288 t	22 554 t	20,9 %	-3,1 %
Mâchefers hors métaux	20 874 t	21 480 t	21 287 t	19,7 %	-0,9 %
Métaux ferreux	1 309 t	1 672 t	1 164 t	1,1 %	-30,4 %
Métaux non ferreux	120 t	136 t	104 t	0,1 %	-23,7 %
<b>REFIOM + cendres</b>	3 264 t	3 166 t	3 262 t	3,0 %	3,0 %

**Remarque :** Les métaux ferreux de grandes dimensions, appelés « grosse ferraille », sont extraits en sortie de fours mais sont ajoutés dans ce tableau aux quantités de métaux extraits lors des campagnes de traitement de la plate-forme.

## LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES - REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Seuils réglementaires 2013		2014		2015		
		Four 1	Four 2	Four 1	Four 2	
<b>Vitesse gaz combustion</b>	<b>&gt; 12</b>	m/s	20,75	22,10	17,25	19,93
<b>Poussières</b>	<b>&lt; 30</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	1,37	2,33	1,32	2,21
<b>Acide chlorhydrique HCl</b>	<b>&lt; 60</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	5,34	6,27	5,22	6,21
<b>Composés organiques COT</b>	<b>&lt; 20</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	0,50	0,32	0,13	0,56
<b>Hg</b>	<b>&lt; 0,05</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	0,00087	0,0015	0,0109	0,0028
<b>Cd + Tl</b>	<b>&lt; 0,05</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	0,00255	0,0019	0,0227	0,00053
<b>Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V</b>	<b>&lt; 0,5</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	0,025	0,031	0,04335	0,1611
<b>Acide fluorhydrique HF</b>	<b>&lt; 4</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	0,000088	0,000074	0,0227	0,0324
<b>Anhydride sulfureux SO<sub>2</sub></b>	<b>&lt; 200</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	5,22	4,96	4,46	5,35
<b>Monoxyde de carbone CO</b>	<b>&lt; 100</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	2,32	1,89	3,22	2,53
<b>Oxydes d'azote NOx</b>	<b>&lt; 400</b>	mg/Nm <sup>3</sup>	143,15	146,76	135,61	139,49
<b>Dioxines et furanes</b>	<b>0,1</b>	ng/Nm <sup>3</sup>	0,001	0,005	0,0015	0,0023

Aucun dépassement n'a été constaté en valeur semi-horaire en 2015 et les valeurs sont largement en-dessous des seuils imposés par la réglementation. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les quantités de rejets d'oxyde d'azote (NOx) sont en baisse, paramètre qui fait actuellement l'objet d'une surveillance toute particulière car les seuils pourraient prochainement être abaissés à 80 mg/Nm<sup>3</sup>.

## LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (ANCIENNEMENT C.L.I.S) 2015 : ANALYSE DE L'EXPLOITATION DE 2014

Cette commission s'est déroulée le 20/10/2015. L'exploitant y a présenté son activité 2014 ainsi que les résultats des différents contrôles réglementaires et d'auto-surveillance ainsi que le Plan de Surveillance dans l'environnement.

- Aucune évolution significative des paramètres pouvant mettre en évidence un impact sur les eaux souterraines.
- D'après les contrôles d'auto-surveillance, 11h30 de dépassement sur la ligne 1 et 13h00 sur la ligne 2 ont été enregistrées en 2014, sans toutefois franchir le seuil de tolérance (60 heures/an). Ces valeurs sont en baisse par rapport à l'année précédente.
- La campagne 2014 du plan de surveillance dans l'environnement effectuée par Lig'air a été réalisée entre juillet et septembre. Il en résulte que :



- > Sur les dioxines et furanes, les niveaux enregistrés au cours de la campagne sont les plus faibles depuis le début des mesures en 2005.
- > Sur la partie métaux lourds présents dans les particules en suspension, les concentrations enregistrées sont variables d'un site de prélèvement à l'autre et selon le métal : le cuivre et le plomb restent à des concentrations similaires à 2013 voir en diminution pour le manganèse. Par contre, le zinc, métal prédominant, augmente fortement sur un des sites sans explication apparente.

## Le centre de tri

Depuis la mise en service du nouveau centre de tri, l'ensemble des flux de multimatériaux, emballages et papiers-journaux-revues-magazines peuvent être triés à l'UTOM.

Seul le tri/conditionnement des cartons bruns est externalisé et confié à la société COVED.

### LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS SURVENUS EN 2015

Le centre de tri était confronté à des problèmes de qualité des produits sortants, notamment sur les résines plastiques PEHD. Ceci est lié à plusieurs facteurs :

- À l'évolution de la composition du gisement entrant depuis 2012 : il y a moins de papiers et plus de refus de par la présence accrue de films plastiques qui viennent perturber les machines de tri optique et se retrouvent le plus souvent mélangés au PEHD ;
- Aux problèmes de fiabilité du tri des machines de tri optique conjugués au fait que tous les produits ne sont pas sur-triés.

Des modifications ont été réalisées courant 2015 afin que tous les produits issus des machines de tri optique puissent être sur-triés.

Ces travaux ont également permis d'améliorer les conditions de travail des trieurs (diminution de la quantité de gestes) avec la création de 3 postes de tri supplémentaires sur des tables de sur-tri afin d'améliorer les qualités des produits en sortie.



### CHIFFRES CLÉS

La capacité du centre de tri à Saran est de

**18 700 tonnes en 2 postes**



### LES QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS

Les multimatériaux de l'Agglo ont peu augmenté (+ 0,8 %) entre 2014 et 2015 ; les colonnes multimatériaux en place sur les déchetteries ayant été retirées progressivement, les tonnages ont été transférés vers le porte-à-porte et l'apport volontaire.

Le ratio à l'habitant des performances de collecte sélective des déchets recyclables reste quasi inchangé passant de 48,7 Kg/hab/an en 2014 à **48,9 Kg/hab/an en 2015**.

### Évolution des tonnages

Collectivités	Flux	2013	2014	2015	2015 Proportion	Évolution 2014/2015
Agglo	Multimatériaux (porte-à-porte, apport volontaire et déchetteries)	12 946 t	13 312 t	13 513 t	82,0 %	1,5 %
	Papiers Déchetteries	409 t	88 t	0 t	-	-
	<b>Total Agglo</b>	<b>13 355 t</b>	<b>13 400 t</b>	<b>13 513 t</b>	<b>82,0 %</b>	<b>0,8 %</b>
SMIRTOM Beaugency	Emballages	1 025 t	1 081 t	1 099 t	6,7 %	1,6 %
	JRM en apport volontaire	148 t	0 t	0 t	-	-
	<b>Total SMIRTOM</b>	<b>1 173 t</b>	<b>1 081 t</b>	<b>1 099 t</b>	<b>6,7 %</b>	<b>1,6 %</b>
Autres apports	Multimatériaux Carenne (Nantes Métropole)	0 t	0 t	217 t	1,3 %	-
	Emballages SICTOM de Chateaufort	1 371 t	1 614 t	1 645 t	10,0 %	1,9 %
	Emballages Cofiroute	11 t	8 t	0 t	-	-
<b>Total des réceptions</b>		<b>15 910 t</b>	<b>16 103 t</b>	<b>16 474 t</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,3 %</b>

## Évolution de la quantité de cartons depuis 2013

Flux	2013	2014	2015		Évolution 2014/2015
			Quantité	kg/hab	
Déchetteries	1 497 t	1 471 t	1 446 t	5,23	-1,7 %
Commerçants du centre-ville d'Orléans	329 t	376 t	401 t	1,45	6,6 %
Services municipaux	76 t	79 t	69 t	0,25	-12,3 %
<b>Total cartons</b>	<b>1 902 t</b>	<b>1 926 t</b>	<b>1 916 t</b>	<b>6,93</b>	<b>-0,5 %</b>

\* Population prise en compte pour le calcul : 276 632 habitants en 2015

La quantité de cartons collectés en 2015 a baissé de 0,5 %, notamment ceux en provenance des déchetteries et des services municipaux. Seules les collectes de centre-ville voient leurs tonnages augmenter (de l'ordre de 6,6 %).

### LES QUANTITÉS DE MATÉRIAUX TRIÉS

Le taux de valorisation global du centre de tri a augmenté par rapport à l'année précédente passant d'environ 94 % en 2014 à 95 % en 2015. En fin d'année 2015, les effets des travaux d'amélioration du centre de tri ont commencé à se faire ressentir, se traduisant par une baisse des refus et une augmentation de la production de gros de magasin.  
(Taux de valorisation = [Production des matériaux / (quantités triées – quantités de refus habitant)]).

D'une manière générale, on note que les fibreux (cartons, cartonnettes et surtout papiers/journaux/magazines) sont en baisse en raison notamment de leur présence moins importante dans les flux entrants au centre de tri. Par contre, sur les autres matériaux, la progression est non négligeable.

Sur la plupart des matériaux, l'AggIO se situe en-dessous des performances nationales, elle doit effectivement **augmenter son ratio pour les flux verre et flaconnages plastiques** principalement, une campagne de communication a cependant été effectuée sur le verre en 2014.

### Évolution des quantités de matériaux expédiés pour le compte de l'AggIO

Année ►	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	Performances AggIO	Performances nationales
Population considérée ►	273 878	275 037	276 632		Kg/hab	Kg/hab
Matériaux	Quantités	Quantités	Quantités			
Cartons	1 782 t (6,5 Kg/hab)	1 941 t (7,1 Kg/hab)	1 866 t (6,7 Kg/hab)	-3,8 %		
Cartonnettes	1 430 t (5,2 Kg/hab)	1 596 t (5,8 Kg/hab)	1 726 t (6,2 Kg/hab)	8,1 %	13,6	12,7
Briques alimentaires	239 t (0,9 Kg/hab)	177 t (0,6 Kg/hab)	174 t (0,6 Kg/hab)	-1,8 %		
Flaconnages plastiques	1 088 t (4,0 Kg/hab)	1 192 t (4,3 Kg/hab)	1 338 t (4,8 Kg/hab)	12,3 %	4,8	16,2
Acier (métaux ferreux)	475 t (1,7 Kg/hab)	397 t (1,4 Kg/hab)	517 t (1,9 Kg/hab)	30,3 %	1,9	4,5
Aluminium (métaux non ferreux)	20 t (0,1 Kg/hab)	24 t (0,1 Kg/hab)	38 t (0,1 Kg/hab)	57,4 %	0,1	0,9
Papiers/Journaux /Magazines	6 057 t (22,1 Kg/hab)	6 143 t (22,3 Kg/hab)	5 877 t (21,2 Kg/hab)	-4,3 %	21,2	22
Gros de magasin	1 562 t (5,7 Kg/hab)	1 035 t (3,8 Kg/hab)	1 321 t (4,8 Kg/hab)	27,7 %	4,8	-
<b>Sous-total</b>	<b>12 653 t</b> (46,2 Kg/hab)	<b>12 505 t</b> (45,5 Kg/hab)	<b>12 857 t</b> (46,5 Kg/hab)	<b>2,8 %</b>	<b>46,5</b>	<b>56,3</b>
Verre	6 439 t (23,5 Kg/hab)	6 494 t (23,6 Kg/hab)	6 483 t (23,4 Kg/hab)	-0,2 %	23,4	37,6
<b>Total</b>	<b>19 092 t</b> (69,7 Kg/hab)	<b>18 999 t</b> (69,1 Kg/hab)	<b>19 340 t</b> (69,9 Kg/hab)	<b>1,8 %</b>	<b>69,9</b>	<b>93,9</b>

**Remarque :** le tonnage verre indiqué correspond au tonnage collecté par le repreneur : les écarts avec les tonnages collectés en porte-à-porte, apport volontaire et en déchetteries, s'expliquent par l'état des stocks lors des transports/transferts.

**Remarque :** le tonnage du verre est le tonnage global réceptionné à Saint Gobain.

# LES AUTRES SITES DE TRAITEMENT

Depuis 2010, un groupement de commandes mis en place avec les communes de l'Agglo a permis d'une part, de mettre en œuvre les nouvelles modalités de prise en charge financière du traitement des déchets municipaux par l'Agglo, et d'autre part, de mieux répondre aux besoins des communes avec le déploiement de nouvelles filières (valorisation des métaux, destruction d'archives municipales, valorisation des papiers de bureau, valorisation des rognures d'imprimerie et location - évacuation de caissons). La filière de traitement des déchets non valorisés n'est ainsi plus prise en charge financièrement par l'Agglo tandis que les filières de traitement des végétaux, des déchets bois et des déchets inertes ont continué à l'être. Celle des balayures est enfin prise en charge partiellement par l'Agglo.

Le nouveau marché des déchets non valorisés des communes permet d'incinérer désormais 85 % de ces déchets (broyage préalable). En conséquence, à l'instar des déchets incinérables des communes, cette fraction incinérée des déchets non valorisés est prise en charge de facto par l'Agglo, ce qui minimise la part de déchets municipaux réellement à la charge des communes.

Après avoir augmenté de 55 % entre 2002 et 2004 (début de la prise en charge financière des filières de traitement par l'Agglo), la production de déchets municipaux avait diminué de plus de 26 % entre 2004 et 2012. Depuis, la tendance ne s'est pas inversée puisque **la production a baissé de 8,2 % entre 2014 et 2015**.

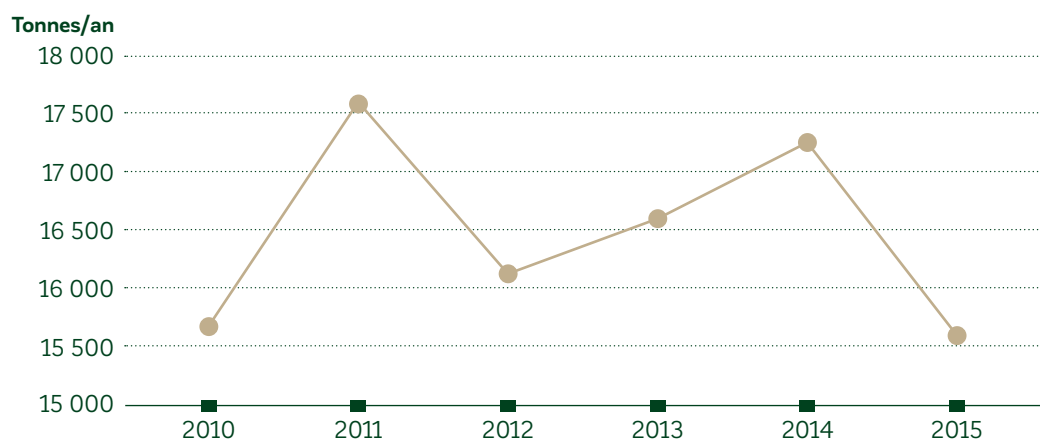
## Évolution des quantités de déchets municipaux entre 2014 et 2015

Déchets Municipaux	2014	2015	Évolution 2014/2015	Exutoires
Végétaux	5 991 t	5 477 t	-8,6 %	SETRAD - Plates-formes de compostage à Saint-Péray-la-Colombe et Mézières-lez-Cléry
Souches	61 t	73 t	18,7 %	SETRAD - Plate-forme de compostage à Mézières-lez-Cléry
Déchets bois	168 t	134 t	-20,1 %	SOCCOIM - Chaingy
Déchets inertes	4 250 t	4 305 t	1,3 %	SETRAD - Mézières-lez-Cléry
Balayures	4 279 t	3 603 t	-15,8 %	Collecti'sable - St Ay
Déchets non valorisés	768 t	720 t	-6,3 %	SOCCOIM - Chaingy
Incinérables	1 359 t	1 394 t	-13,7 %	UTOM de l'Agglo - Saran
Cartons	71 t	69 t	-1,8 %	UTOM de l'Agglo - Saran / SOCCOIM - Chaingy (janv.-fév.14) / COVED - Saran (depuis mars 14)
<b>Total</b>	<b>16 948 t</b>	<b>15 775 t</b>	<b>-8,2 %</b>	

**Remarque :** la forte hausse des déchets incinérables est principalement due au fait que le contrôle d'accès mis en place sur le centre de transfert rue Hatton permet désormais de mieux déterminer la part dévolue à chaque commune apporteuse. Auparavant, les déchets incinérables en provenance de ce centre de transfert étaient attribués par défaut à l'Agglo.



## Évolution des quantités de déchets municipaux traités entre 2002 et 2015



La part représentée par chacune des 5 filières de traitement dites traditionnelles de déchets municipaux montre que **l'enfouissement (déchets non valorisés) qui était la filière majoritaire en 2002 (35 %) est devenu minoritaire après 10 ans (5 % du total)** malgré une légère augmentation en 2012, nous constatons une nouvelle baisse des tonnages sur 2015. Le tri des déchets par les services municipaux a permis d'orienter les déchets vers les filières de valorisation qui leur sont dédiées. Depuis 2006, la part des végétaux représente en moyenne 33 % des apports, les

déchets inertes 29 % et les balayures 27 %. La filière des déchets bois mise en place en 2006 reste une filière marginale (1 % des apports en moyenne), d'autant qu'elle est à présent concurrencée par la nouvelle filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) concernant les déchets d'éléments d'ameublement.

Les communes doivent continuer à trier leurs déchets et œuvrer à leur prévention, ce qui sera bénéfique tant du point de vue environnemental qu'économique.

## Quantités de déchets municipaux déposés en déchetteries

Déchets	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
Végétaux	0,4 t	0,4 t	0,0 t	-100,0 %
Souches	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 %
Déchets bois	2,4 t	1,0 t	1,4 t	36,2 %
Déchets inertes	2,6 t	0,9 t	2,2 t	129,3 %
Déchets non valorisés	33,1 t	11,0 t	8,2 t	-25,4 %
Déchets incinérables	1,5 t	3,8 t	2,1 t	-45,3 %
Cartons	3,9 t	4,6 t	3,3 t	-29,0 %
Métaux	3,1 t	3,9 t	1,4 t	-64,2 %
Multimatériaux	0,4 t	0,1 t	0,3 t	90,5 %
Palettes en bois	0,1 t	0,0 t	0,1 t	0,0 %
<b>Sous total déchets non dangereux (t)</b>	<b>47,6 t</b>	<b>25,8 t</b>	<b>18,9 t</b>	<b>-26,9 %</b>
Déchets dangereux	2,3 t	0,7 t	0,8 t	7,2 %
DEEE	3,4 t	8,8 t	5,6 t	-36,1 %
<b>Sous total déchets dangereux (t)</b>	<b>5,7 t</b>	<b>9,5 t</b>	<b>6,4 t</b>	<b>-32,7 %</b>
<b>Total toutes filières (t)</b>	<b>53,3 t</b>	<b>35,3 t</b>	<b>25,3 t</b>	<b>-28,4 %</b>

**Remarque :** les déchets non dangereux sont comptabilisés dans les déchetteries en m<sup>3</sup> tandis que les DEEE et les palettes le sont à l'unité. Pour les déchets non dangereux, la densité de chaque catégorie de déchets a été déterminée à partir des quantités réellement traitées en 2015, du nombre de rotations effectuées pour évacuer ces quantités et du cubage des caissons utilisés. Ces densités ont permis de convertir les m<sup>3</sup> en tonnes. Pour les DEEE, les quantités en tonnes ont été estimées par le convertisseur mis à disposition par l'éco-organisme agréé sur l'espace adhérents de son site internet tandis que le poids moyen d'une

palette a été utilisé pour déterminer les quantités en tonnes des palettes déposées.

Les déchetteries représentent des exutoires de proximité, notamment pour les communes dont les services sont restreints. Les communes qui ont utilisés le plus les déchetteries sont les suivantes : Bou, Chanteau, Combleux, la Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran et Semoy.

# L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES

Trois axes essentiels forgent les actions concernant les déchetteries :

- réduire les déchets à la source et dans la gestion par le particulier
- faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière
- drainer vers les déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.

Depuis 2010, l'exploitation des déchetteries est certifiée ISO 14001 afin d'améliorer le fonctionnement des installations (mise en conformité) et les conditions d'accueil des usagers. En 2015, la certification des déchetteries a été renouvelée pour 3 ans.



## Évolution des quantités collectées en déchetteries entre 2014 et 2015

Année ►	2014		2015		Évolution 2014/2015
Population de référence (hab ; INSEE) ►	275 037		276 632		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	19 149 t	69,22	15 955 t	57,68	-16,7 %
Déchets inertes	16 530 t	59,76	16 598 t	60,00	0,4 %
Déchets non valorisés	9 794 t	35,40	9 097 t	32,89	-7,1 %
Déchets incinérables	4 461 t	16,13	4 383 t	15,85	-1,8 %
Déchets bois	3 195 t	11,55	3 217 t	11,63	0,7 %
Métaux	1 896 t	6,85	1 996 t	7,22	5,3 %
Souches	65 t	0,24	84 t	0,30	28,8 %
Palettes en bois	61 t	0,22	62 t	0,22	1,1 %
Huiles végétales	6 t	0,02	7 t	0,02	10,9 %
Plâtre	88 t	0,32	40 t	0,14	<b>-54,9 %</b>
Capsules Nespresso	1 t	0,00	3 t	0,01	<b>344,6 %</b>
<b>Sous total déchets non dangereux non REP*</b>	<b>55 248 t</b>	<b>199,71</b>	<b>51 443 t</b>	<b>185,96</b>	<b>-6,9 %</b>
Cartons	1 471 t	5,32	1 446 t	5,23	-1,7 %
Déchets d'équipements électriques et électroniques	1 140 t	4,12	1 201 t	4,34	5,4 %
Verre	683 t	2,47	585 t	2,11	-14,3 %
Déchets d'éléments d'ameublement	340 t	1,23	723 t	2,61	<b>112,8 %</b>
Papiers	88 t	0,32	-	-	-
Multimatériaux	584 t	2,11	603 t	2,18	3,2 %
<b>Sous-total papiers + multimatériaux</b>	<b>672 t</b>	<b>2,43</b>	<b>603 t</b>	<b>2,18</b>	<b>-10,3 %</b>
Huiles minérales	67 t	0,24	68 t	0,24	1,3 %
Piles et accumulateurs	11 t	0,04	11 t	0,04	-2,5 %
Pneus	67 t	0,24	67 t	0,24	-1,1 %
Cartouches d'encre	2 t	0,01	2 t	0,01	0,9 %
<b>Sous-total filières REP*</b>	<b>4 452 t</b>	<b>16,09</b>	<b>4 704 t</b>	<b>17,01</b>	<b>5,7 %</b>
Déchets dangereux	283 t	1,06	255 t	0,92	-12,8 %
Batteries automobiles	25 t	0,09	23 t	0,08	-7,0 %
Amiante	46 t	0,17	40 t	0,14	-13,3 %
<b>Sous-total déchets dangereux non REP*</b>	<b>364 t</b>	<b>1,31</b>	<b>318 t</b>	<b>1,15</b>	<b>-12,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>60 063 t</b>	<b>217,12</b>	<b>56 465 t</b>	<b>204,12</b>	<b>-6,0 %</b>

\*REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

L'année 2015 connaît **une baisse de 6 % des tonnages (-3 500 T)** par rapport à l'année précédente. Cette dernière constituait une année record en termes de quantités réceptionnées dans les déchetteries depuis la mise en service de ces dernières.

En 2015, cette baisse est liée principalement aux conditions climatiques. Le flux végétaux a subi une baisse de presque 17 % soit près de 3 200 T de moins qu'en 2014.

En 2015, aucune nouvelle filière n'a été mise en place. Un constat peut donc être dressé sur les derniers flux déployés.

- **La filière des déchets de plâtre** a été initiée en 2014 sur la déchetterie nord-est située à Saint-Jean-de-Braye afin de répondre à un besoin spécifique des professionnels. Mi 2015, cette filière a été étendue à la déchetterie nord située à Saran. Malgré cela, **une baisse de 50 %** a été enregistrée sur cette année. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette filière impose un certain nombre de restrictions peu compatibles avec l'activité du bâtiment. En effet, le plâtre doit être exempt de rails de pose, et conditionné...

De plus, si les chantiers ne sont pas à proximité des déchetteries réceptionnant le plâtre, les professionnels ne font pas de détours malgré un tarif incitatif.

- **Le tonnage des capsules Nespresso a triplé** par rapport à l'an dernier.

- **La filière des déchets incinérables est en légère baisse (-78 T)**, en lien avec les travaux sur la déchetterie nord qui ont conduit à la fermeture du quai dédié au 1<sup>er</sup> semestre de l'année et au transfert de ce flux vers les déchets non valorisés, leur broyage sur la plate-forme de Chaingy avant envoi vers l'UTOM.

Et sur les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- **La filière des déchets dangereux** (déchets diffus spécifiques ; DDS) installée depuis janvier 2014 sur l'ensemble des sites ;



- **La filière des déchets d'équipements d'ameublement (DEA)** sur la déchetterie ouest à Ingré depuis juillet 2014 et sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val depuis septembre 2014.

Pour rappel, le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

La mise en place de la filière REP des DEA permet de prélever les éléments d'ameublement (exemple : canapé, sommier, matelas, chaises, armoires, etc.) qui étaient auparavant déposés dans les filières bois, métaux et non valorisés.

Le principe de cette filière, basé sur l'objet et non plus sur le matériau (comme le sont les autres filières), a facilité l'adhésion des usagers et explique le succès rencontré par cette nouvelle filière (-11 % lors de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre et -1 % en 2015 de réduction sur les 3 filières qui ne reçoivent plus les DEA). Mi 2016, la déchetterie nord à Saran devrait être équipée d'un caisson DEA.

Cette filière sera progressivement étendue à l'ensemble des déchetteries dès l'accord de l'éco-organisme Eco-mobilier.



- **La filière REP des DDS** a été mise en place en janvier 2014. Les consignes de tri restent toujours aussi complexes pour les agents de déchetteries. À 2 reprises cette année, la déchetterie nord a été placée en interdit de collecte par l'éco-organisme EcoDDS car il y avait eu plus de 2 erreurs de tri dans un intervalle de 60 jours. Depuis mi 2015, l'exploitant des déchetteries forme le réseau des gardiens pour améliorer la qualité de ce flux et la reprise par l'éco organisme.

La prise en charge des non-conformités des DDS revient à l'AgglO qui l'a confiée à une société privée (Martin Environnement). Cette prestation a entraîné une facturation et l'économie réalisée par la collectivité est moins importante que prévue car il reste à sa charge 63 % des quantités de déchets.

- **La filière des déchets d'amiante lié**, réservée aux particuliers et mise en place depuis septembre 2010 sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val, reste **fortement utilisée malgré une baisse de 13 %** cette année.

Il était prévu avec l'extension de la déchetterie nord, la dépose de l'amiante. Cependant, aux vues des exigences de la DIRRECTE (Direction Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour accueillir ce type de déchets, l'AgglO a suspendu l'extension de cette filière sur ce site.

Organisée depuis 2006, **la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, filière REP, n'atteint pas l'objectif de 10 kg/hab/an fixé par l'Etat aux éco-organismes agréés bien qu'elle reste au-delà des **4 kg/hab/an**, objectif initial fixé par la directive européenne. Cela est dû notamment au pillage quotidien dont sont victimes les déchetteries. Un partenariat avec les référents sûreté du département a permis de démanteler l'un des réseaux actifs sans toutefois enrayer le phénomène puisque certaines déchetteries restent sous l'emprise de récupérateurs qui agissent au grand jour en menaçant les agents de déchetterie et en fouillant directement dans le coffre des véhicules des usagers. Des plaintes sont déposées par l'AgglO et sont en cours d'instruction. Un système de protection sera installé sur la déchetterie ouest qui connaît le plus fort taux de vols, de dégradations et de menaces envers les agents. L'AgglO et l'exploitant des déchetteries ont engagé une société de gardiennage. Pendant les horaires d'ouverture, cet agent de sécurité circule sur tout le site et assure la protection des agents sur leur temps de travail.



## Données d'exploitation des déchetteries depuis 2000

	Nombre d'entrées	Tonnes de déchets	kg/entrée	Évacuation caisson
2000	704 900	51 253 t	72,7	9 604
2001	674 688	50 730 t	75,2	10 097
2002	690 065	53 478 t	77,5	11 089
2003	670 035	53 980 t	80,6	10 762
2004	745 280	54 886 t	73,6	7 937
2005	737 048	51 938 t	70,5	7 325
2006	712 002	48 049 t	67,5	9 331
2007	737 352	51 048 t	69,2	8 728
2008	744 503	52 408 t	70,4	8 577
2009	773 734	52 694 t	68,1	8 418
2010	752 646	53 424 t	71,0	7 870
2011	803 385	57 650 t	71,8	9 024
2012	741 712	56 622 t	76,3	8 682
2013	729 933	58 005 t	79,5	8 685
2014	768 808	60 063 t	78,1	8 934
<b>2015</b>	<b>725 831</b>	<b>56 465 t</b>	<b>77,8</b>	<b>8 857</b>

### La fréquentation 2015 des déchetteries a diminué de 6 % par rapport à 2014.

Le poids apporté par rapport au nombre d'entrée est en constante progression.

Le nombre de rotations a diminué en lien avec la diminution des tonnages.

Auparavant, les déchetteries nord, ouest et sud-est situées respectivement à Saran, Ingré et Saint-Cyr-en-Val représentaient à elles seules, 61 % des quantités collectées. Cette année, ce sont les déchetteries ouest, sud-est et nord-est qui représentent 58 % des tonnages collectés. La déchetterie nord n'est pas loin derrière mais avec les travaux sur le premier semestre, les quantités ont été reportées sur les déchetteries d'Ingré et de Saint-Jean-de-Braye.

Dans le cadre de la mise en conformité des déchetteries, des travaux ont été réalisés sur la déchetterie ouest :

- 4 garde-corps installés
- Nouveau local à DDS permettant de stocker 9 bacs sous abri et sur rétention contre 4 actuellement sur les 5 autres déchetteries.



### CHIFFRES CLÉS

La fréquentation 2015 des déchetteries a diminué

de **6 %**  
par rapport à 2014



Dans le cadre de la certification des déchetteries, l'Agglo a confié en 2012 au groupement de maîtrise d'œuvre le réaménagement de la déchetterie nord située à Saran. La réception des travaux a eu lieu en fin d'année. Ces travaux ont permis de créer une voie d'entrée distincte de la voie d'entrée/sortie existante, de doubler le nombre de quais, d'améliorer l'accueil et la sécurité des usagers, le tri des déchets et de développer à terme le réemploi des objets apportés par les usagers. Un mur anti-bruit a été édifié afin de limiter les nuisances envers les riverains les plus proches. Une étude réalisée en juillet 2015 a révélé l'efficacité de cet ouvrage.

## La gestion des apports des professionnels en déchetteries

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, tout professionnel accède aux déchetteries muni d'une carte.

Ce système permet une meilleure traçabilité des déchets déposés et une facturation des apports des professionnels. Une grille tarifaire est votée chaque année, incitant les professionnels à la valorisation et au tri.

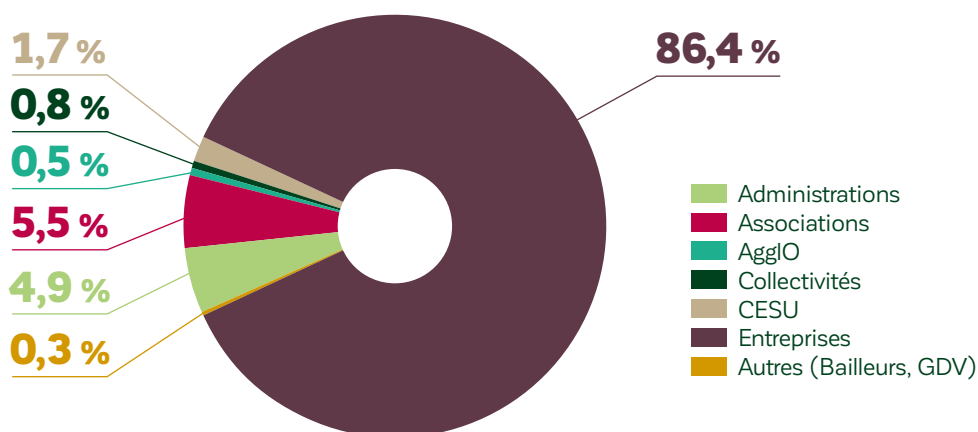
Le nombre de contrats tient compte des contrats clôturés ; il s'agit donc des contrats actifs.

**Depuis 2006, le nombre de professionnels contractualisés a augmenté de 117 %.** Ces professionnels sont essentiellement basés sur le territoire de l'Agglo (79 %) et 12 % sont basés en dehors du Loiret.

### Évolution annuelle du nombre de contrats

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
1 101	1 320	1 532	1 701	1 832	1 905	2 042	2 226	2 288	<b>2 391</b>	<b>4,50 %</b>

### Typologie des professionnels contractualisés



### Quantités apportées en déchetteries par type de professionnel

Catégories des professionnels	2014		2015		Évolution 2014/2015
	Quantité de déchets déposés (en tonnes)	Part catégorie pro.	Quantité de déchets déposés (en tonnes)	Part catégorie pro.	
Administrations	290,0	3,6 %	238,4	4,5 %	-17,8 %
Associations	2 264,4	28,0 %	1 387,7	25,9 %	-38,7 %
CESU	251,1	3,1 %	194,1	3,6 %	-22,7 %
Collectivités	26,8	0,3 %	18,5	0,3 %	-31,0 %
Entreprises	5 123,5	63,4 %	3 406,9	63,7 %	-33,5 %
Agglo	43,9	0,5 %	42,2	0,8 %	-3,9 %
Autres (GDV, bailleurs...)	84,5	1,0 %	61,3	1,1 %	-27,5 %
<b>Total</b>	<b>8 084,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 349,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-33,8 %</b>
<b>Total déchetteries</b>	<b>60 063</b>	-	<b>56 464</b>	-	<b>-6,0 %</b>

On note **une baisse globale des tonnages** sur les déchetteries entre 2014 et 2015.

L'évolution de la quantité globale des déchets déposés en déchetteries est corrélée avec l'évolution des quantités de déchets déposées par les professionnels. Ces derniers ont apporté près de 34 % en moins de déchets qu'en 2014.

La part représentée par les déchets des professionnels dans les déchetteries a baissé de 3,9 % (9,4 % en 2015 contre 13,4 % en 2014).

## Les filières réservées aux particuliers

Depuis le 28 septembre 2010, le retrait de compost, le dépôt de déchets d'amiante lié ainsi que le retrait de BRF ont été mis en place sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val. Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de l'Agglo. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.

Pour les déchets d'amiante lié, il s'agit ici des quantités déposées par les usagers et non des quantités évacuées par le prestataire de traitement.



### Évolution des filières réservées aux particuliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
Nombre de cartes distribuées	565	990	626	694	714	861	20,6 %
Compost retiré (en m <sup>3</sup> )	257,1 m <sup>3</sup>	917,7 m <sup>3</sup>	822,3 m <sup>3</sup>	994,9 m <sup>3</sup>	1 095,3 m <sup>3</sup>	1 105,1 m <sup>3</sup>	0,9 %
Amiante lié déposé (en tonnes)	5,9 t	35,5 t	30,1 t	25,6 t	36,6 t	36,7 t	0,2 %
Nombre de retraits de paillage	-	523	0	523	524	578	10,3 %
Paillage retiré (en m <sup>3</sup> )	-	84 m <sup>3</sup>	201 m <sup>3</sup>	261 m <sup>3</sup>	262 m <sup>3</sup>	289 m <sup>3</sup>	0,0 %

## LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRES

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010. Les déchets retenus sont les REFIOM issus de l'incinération et les encombrants collectés en porte-à-porte, issus des déchetteries et des services techniques municipaux.

La quantité de REFIOM produite et enfouie connaît peu d'évolution chaque année. Ce sont les déchets ultimes par excellence, ils ne peuvent être traités autrement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
REFIOM issus d'incinération	3 397	3 175	3 246	3 264	3 166	3 262
Encombrants collectés en PAP traités pas enfouissement	1 127	978	1 338	1 033		
Tonnages des déchetteries traités pas enfouissement	477	485	493	492	242	246
Tonnages des services techniques municipaux traités pas enfouissement	837	562	515	653	653	612
<b>Quantité en tonnes de la collectivité</b>	<b>5 838</b>	<b>5 200</b>	<b>5 592</b>	<b>5 442</b>	<b>4 061</b>	<b>4 120</b>
<b>Quantité en tonnes (base 100 en 2010)</b>	<b>100</b>	<b>89</b>	<b>96</b>	<b>93</b>	<b>70</b>	<b>71</b>

Sur les autres flux, l'Agglo cherche, au gré du renouvellement de ses marchés à limiter le recours à l'enfouissement et favoriser la valorisation matière et énergétique même si le coût financier est supérieur :

- Depuis 2014, les encombrants collectés en porte-à-porte sont traités via le marché d'exploitation des déchetteries, ils font donc partie de la part des tonnages des déchetteries. L'ancien

marché prévoyait un seuil maximal de DAV (déchets à valoriser) de 500 tonnes, le marché en cours impose un plafond plus strict à 400 tonnes.

- Le marché de traitement des déchets non valorisés des services techniques impose au titulaire **un objectif de 85 % de valorisation, les 15 % restants sont donc enfouis.**

# 5 | L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER



**170**  
agents



**106**  
jours de formation



**8,73 %**  
est le taux de la TEOM  
depuis 2005

# LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

## L'organisation au sein de la Direction Gestion des Déchets

### L'EFFECTIF

#### CHIFFRES CLÉS

En 2015, la Direction comptait

**155** agents permanents dont :

**142** titulaires

**5** stagiaires

**8** contractuels

Ainsi que **15** agents non permanents

**1** contrat d'avenir, **12** saisonniers



### LA FORMATION

Pour l'année 2015, le plan de formation est :

- d'une part un prolongement du plan de formation 2013-2014,
- d'autre part, il comprend un volet supplémentaire commun avec la Ville d'Orléans. Ce volet complémentaire contient des actions de formations communes et cohérentes dans un contexte de mutualisation et de rapprochement des services. Elle se concentre sur 3 domaines avec des ordres de priorité :

- **Accompagnement de la nouvelle gouvernance** : tout projet de service sera accompagné par une démarche de conduite du changement.
- **Formations Hygiène et Sécurité** (à l'exclusion pour la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire des formations qui rentrent dans le cadre du groupement de commandes signé entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et 19 autres communes).
- **Formations bureautiques.**

L'année 2015 est aussi consacrée au pilotage et à l'élaboration d'un plan de formation intercommunal 2016-2020, qui accompagnera le projet de territoire et qui a vocation à être co-construit avec les communes qui le souhaitent.

Pour la direction, les axes de formation ont porté sur :

- Pour la filière technique, sur les formations métiers.
- Pour l'ensemble des agents l'initiation et l'actualisation des compétences SST et les outils bureautiques.

Parmi les permanents, les catégories sont diversement représentées avec 145 agents de catégorie C, 6 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie A.

	Formation de perfectionnement	Formation de professionnalisation	Formation d'intégration	Total général
A	4	-	-	4
B	7	-	-	7
C	16	4	1	21
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>32</b>

	Nombre de jours de formation
A	4
B	8
C	94
<b>Total</b>	<b>106</b>

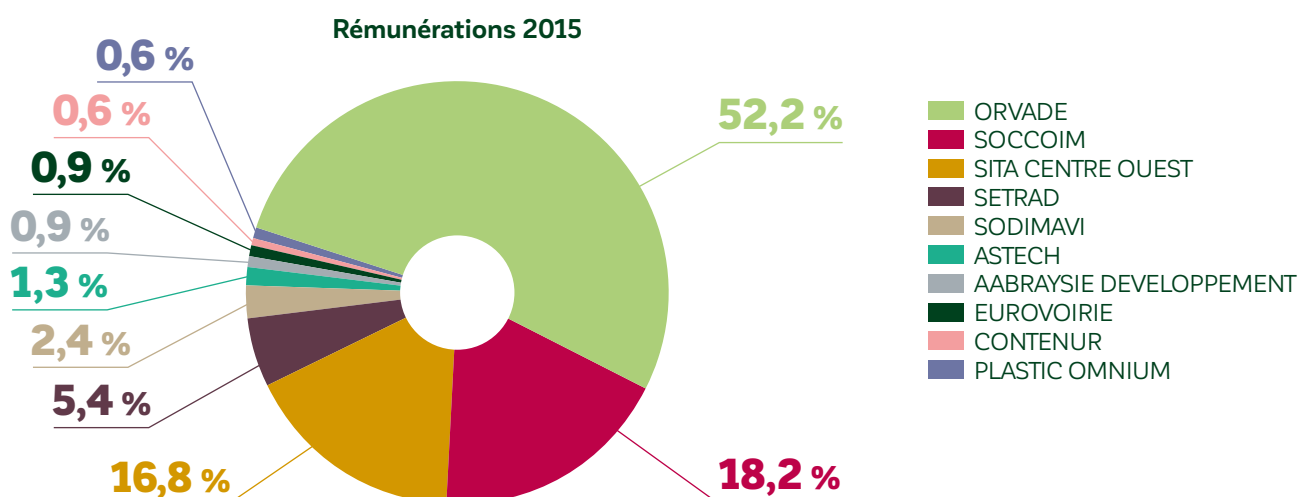
## Les marchés publics

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
<b>COLLECTE</b>		
Collecte des DMR et collectes sélectives en porte-à-porte	SITA	03/01/2016
Collecte des encombrants et traitement	VEOLIA	31/12/2015
Collecte des cartons des professionnels	SITA	03/01/2016
Collecte du verre des professionnels	SITA	03/01/2016
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	31/12/2015
Collecte des textiles en apport volontaire	SITA NEGOCE	26/08/2018
Acquisition de bennes et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	12/12/2016
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	31/12/2016
Gestion des pneumatiques	EUROMASTER	31/12/2016
Fourniture embrayages, freins, filtres	LAPAUZE PAUL	31/12/2016
Acquisition de bennes et pièces associées	PLS ORLEANAIS	18/07/2016
Acquisition de bennes et pièces associées	SEMAT	19/07/2016
Acquisition benne 7m <sup>3</sup> + basculeur et pièces associées	FAUN	12/12/2016
Fourniture châssis 12T et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	03/07/2017
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	03/07/2017
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	03/07/2017
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	05/01/2016
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	05/01/2015
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	06/09/2016
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	06/09/2016
<b>TRAITEMENT</b>		
Incinération	ORVADE	05/11/2019
Tri	ORVADE avec sous-traitant SOCCOIM	05/11/2019
Transfert et tri des cartons vers UTOM	COVED avec sous-traitant ORVADE	31/12/2016
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois, OE, non valorisés, inertes, balayures, enlèvement des caissons DMR et traitement des déchets verts)	6 lots : 2 SETRAD, 3 VEOLIA et 1 COLLECTI'SABLE	31/12/2016
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	20/10/2016
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2015
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	31/11/2018
Traitement et transport amiante issus des déchetteries et du Centre de transfert	BS ENVIRONNEMENT	30/11/2016
DSP Mâchefers	SETRAD	31/10/2019
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>		
Lavage des PAV	ANCO	30/06/2017
Mise en oeuvre d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire	SIGRENEA	10/10/2015
Mise en oeuvre d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire	SIGRENEA	07/09/2017
Fourniture et maintenance de colonnes enterrées	TERCOL	30/06/2016
<b>CONTENANTS</b>		
Fourniture de bacs	PLASTIC OMNIUM	02/07/2018
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	07/02/015
Fourniture de sacs pour la collecte des DMR	POWERPACK	11/05/2017
Acquisition colonnes enterrées	ASTECH	30/09/2015
Acquisition colonnes aériennes	COMPOECO	25/10/2018
<b>DIVERS</b>		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SOA	31/12/2016

## Les principales rémunérations

### Dépenses par prestataires 2015

Prestataires	MONTANT ANNUEL VERSÉ (€ TTC)								Évolution 2014 /2015
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
ORVADE	7 458 542	9 406 857	9 136 013	9 082 274	10 133 295	10 227 736	10 683 537	10 868 420	1,7 %
SOCCOIM	4 443 262	5 453 451	4 455 791	4 861 612	3 933 140	3 483 575	3 727 814	3 458 895	-7,2 %
COVED	2 034 601	2 312 489	2 444 929	486 116	12 374	-	76 803	91 616	19,3 %
SITA Centre Ouest	241 299	277 990	740 264	3 110 470	3 320 721	3 195 012	3 439 204	3 322 720	-3,4 %
SETRAD	457 692	371 899	1 354 706	1 052 750	1 074 564	1 112 295	1 107 979	1 033 335	-6,7 %
SITA NEGOCE	-	-	-	-	-	-	18 086	23 343	29,1 %
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	44 300	142 126	181 643	27,8 %
COLLECTI'SABLE	-	-	292 722	-	142 991	141 227	122 028	20 638	-83,1 %
MARTIN ENVIRONNEMENT	4 368	178 945	197 895	215 189	231 651	191 667	34 475	89 260	158,9 %
BS ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	-	3 283	5 792	4 261	-26,4 %
TERCOL	-	-	27 973	-	223 898	232 739	299 053	17 046	-94,3 %
PLASTIC OMNIUM	341 078	323 341	547 193	684 253	88 197	102 776	164 412	125 684	-23,6 %
CONTENUR	310 185	247 377	1 475 810	205 587	236 811	248 565	246 268	126 558	-48,6 %
CITEC	1 603	14 900	40 604	2 777	15 236	36 323	14 430	5 412	-62,5 %
ASTECH	-	-	-	-	-	127 778	150 920	260 115	72,4 %
PTL	26 008	45 939	11 864	14 715	3 824	10 254	6 644	-	-100,0 %
SODIMAVI	-	-	-	-	-	202 345	3 790	492 388	12 891,8 %
LOIRET TRUCKS	62 660	73 195	785 323	345 080	61 073	213 271	45 017	59 859	33,0 %
SEMAT	559	4 073	663 939	186 739	188 368	22 997	38 223	49 265	28,9 %
FAUN	53 492	47 907	47 600	32 709	16 894	84 563	1 978	1 236	-37,5 %
EUROVOIRIE	34 629	41 744	4 277	357	-	244 440	2 366	180 480	7 528,1 %
VAL DE LOIRE PL	66 845	74 081	69 593	24 329	13 310	35 926	28 727	5 582	-80,6 %
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	69 936	64 865	79 420	93 127	116 569	81 553	66 143	68 062	2,9 %
<b>Total</b>	<b>15 606 760</b>	<b>18 939 052</b>	<b>22 375 916</b>	<b>20 398 084</b>	<b>19 812 916</b>	<b>20 042 625</b>	<b>20 425 815</b>	<b>20 485 818</b>	<b>0,3 %</b>



Les principales rémunérations versées aux prestataires ont très légèrement augmenté (+0,3 %) entre 2014 et 2015 alors même que le périmètre des prestations de collecte et de traitement est resté stable (fin du test sur la collecte des encombrants à la demande) et que les indices de révision des prix évoluent peu voire diminuent.

Les dépenses liées aux marchés de collecte et traitement connaissent une très légère baisse (-1,4 %).

Cette faible évolution s'explique par la faible évolution, à la hausse ou à la baisse, des principaux prestataires : ORVADE avec +1,7 %, SOCCOIM avec -7,2 % (arrêt de la prestation de lavage des colonnes et baisse des tonnages des encombrants en porte-à-porte), SITA avec -3,4 % (baisse de 4 % des dépenses

de collecte en PAP en lien avec la baisse des indices de révision et augmentation des dépenses de traitement des déchets verts collectés en porte-à-porte en lien avec la hausse des tonnages), MARTIN ENVIRONNEMENT avec +159 % et un quasi retour à la situation de 2013 : l'organisme repreneurs ECO DDS est devenu beaucoup plus exigeant avec le traitement des déchets dangereux et ne récupère plus autant. Trop d'erreurs de tri ont entraîné l'arrêt de la collecte sur certaines déchetteries en 2015.

Sur l'aspect contenants, les prestations globales baissent de près de 40 %, ce qui s'explique par l'absence de marché d'acquisition de colonnes enterrées pendant 3 mois.

Les rémunérations aux prestataires de bennes et pièces mécaniques évoluent en fonction des besoins : 2015 voit l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères.

# LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2015 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

## Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

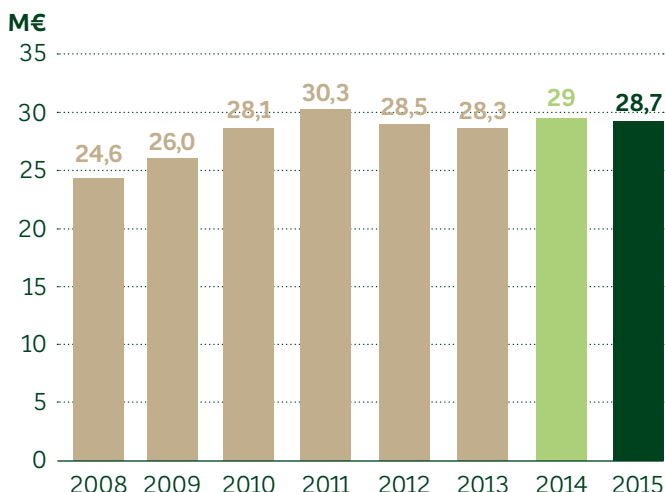
### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 28,7 M€ (y compris les charges de personnel), soit une baisse de 1,2 % par rapport à 2014 (29,0 M€). Le cadre budgétaire avait prévu 4 % de baisse hors charges de personnel.

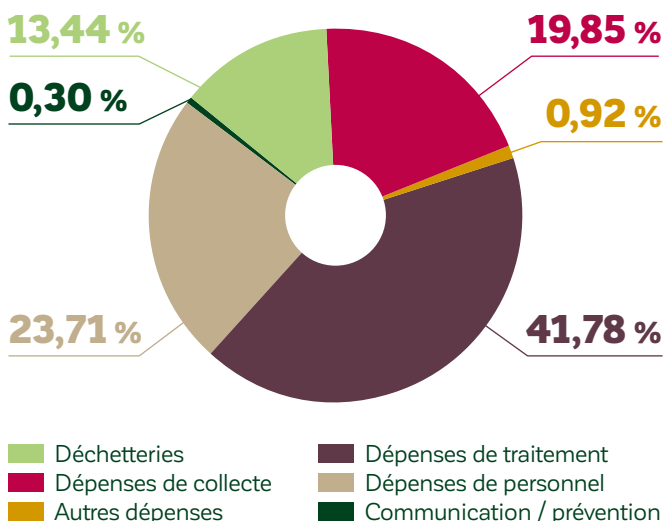
Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 12,0 M€ (12,0 M€ en 2014)
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,8 M€ (6,9 M€ en 2014)
- Dépenses de collecte pour un montant de 5,7 M€ (5,9 M€ en 2014)
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 3,9 M€ (4,0 M€ en 2014)
- Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2014)
- Dépenses de communication prévention pour 0,09 M€ (0,1 M€ en 2014)

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2008



Répartition des dépenses de fonctionnement





## LES DÉPENSES DE COLLECTE

Elles baissent de **2,8 %** par rapport à 2014 (- 0,16 M€). Elles se composent des dépenses liées au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,5 M€ (hors dépenses de personnel), et des paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 4,1 M€.

La baisse des dépenses en régie s'explique principalement par la baisse de 0,1 M€ sur les dépenses de gestion quotidienne. L'évolution à la baisse des dépenses en prestations est justifiée par la reprise en régie du lavage des colonnes enterrées et par l'arrêt de la collecte des encombrants à la demande.

## LES DÉPENSES LIÉES AUX DÉCHETTERIES

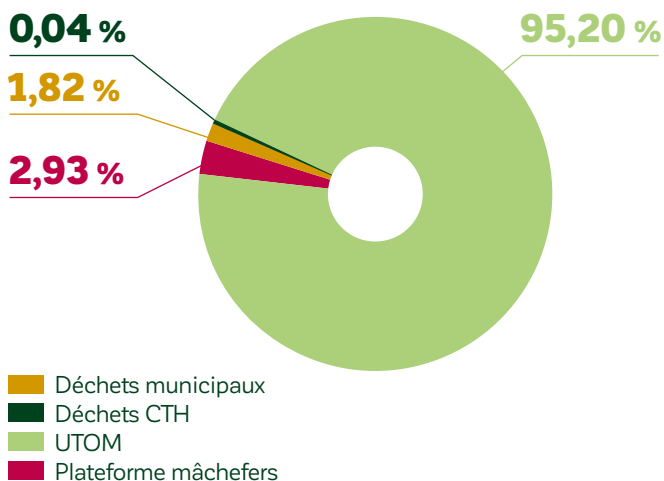
Les charges du marché d'exploitation baissent de **4 %** (- 0,174 M€), en lien avec la baisse des tonnages (- 3 600 tonnes).

## LES DÉPENSES DE TRAITEMENT

Hausse globale d'à peine **0,3 %** par rapport à 2014 (+ 0,04 M€), avec :

- Une hausse de **0,15 M€ pour le tri** suite à la mise en œuvre du nouveau process de tri.
- Une baisse de **0,13 M€ pour le traitement des déchets municipaux** avec le rééquilibrage des tonnages Agglo/communes au profit de l'Agglo dans le cadre de la convention de groupement de commandes de traitement des déchets municipaux dont l'échéance est fixée à fin 2016.

Répartition des dépenses de traitement



## LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles baissent par rapport à 2014 suite au départ d'agents (encadrement, études et coachs, - 1,8 %, soit - 0,124 M€). Les charges d'intérim d'insertion représentent 3 % du budget personnel et connaissent une évolution de 19 % par rapport à 2014, passant de 0,210 M€ à 0,250 M€.

## LES AUTRES DÉPENSES

Les autres dépenses représentent 1 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement aux dépenses de communication (0,3 % soit 0,09 M€), aux recettes liées à la vente des déchets triés (reprises Eco-Emballages reversées au SMIRTOM de Beaugency pour 0,1 M€) et à des opérations comptables.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

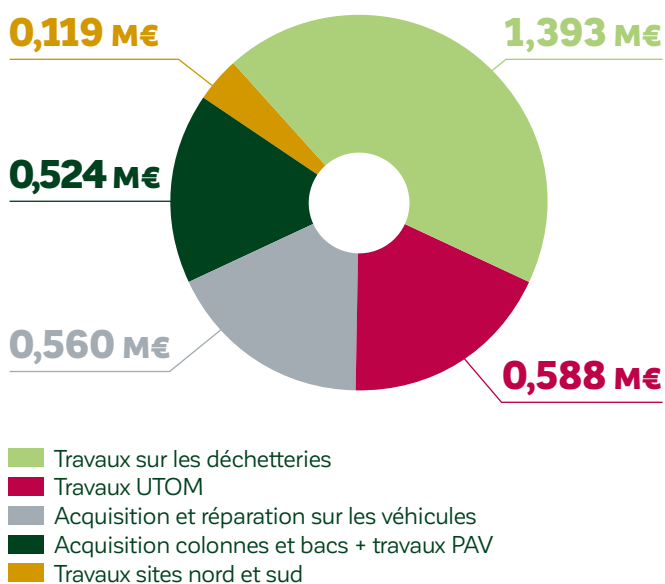
Les dépenses d'investissement en 2015 s'élèvent à **3,2 M€** (hors reports d'un montant de 2,9 M€), réparties comme suit :

- Travaux sur les déchetteries pour 1,4 M€
- Travaux UTOM (pesée entrée UTOM et protection incendie du centre de tri) pour 0,6 M€
- Acquisition et réparations sur les véhicules pour 0,6 M€
- Acquisition de colonnes, bacs, composteurs et aménagement de PAV pour 0,5 M€
- Travaux sur les sites sud et nord pour 0,1 M€

Les reports d'investissement s'élèvent à **2,9 M€** et se répartissent comme suit :

- Acquisition de bacs, colonnes et composteurs pour 0,9 M€ dont 0,7 M€ pour l'acquisition de bacs dans le cadre de la réorganisation des collectes
- Travaux sur les déchetteries pour 0,8 M€ dont 0,5 M€ pour les travaux d'une plateforme végétaux
- Acquisition de véhicules de collecte pour 0,6 M€
- Travaux liés à l'UTOM (principalement le dispositif de pesée à l'entrée) pour 0,3 M€
- Travaux d'aménagement des sites nord et sud pour 0,2 M€
- Projet ressourcerie pour 0,04 M€

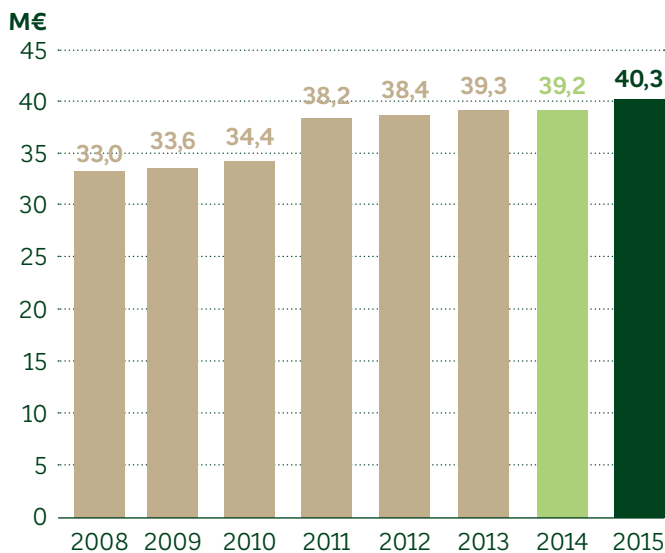
Répartition des principales dépenses d'investissement



# Les modalités de financement

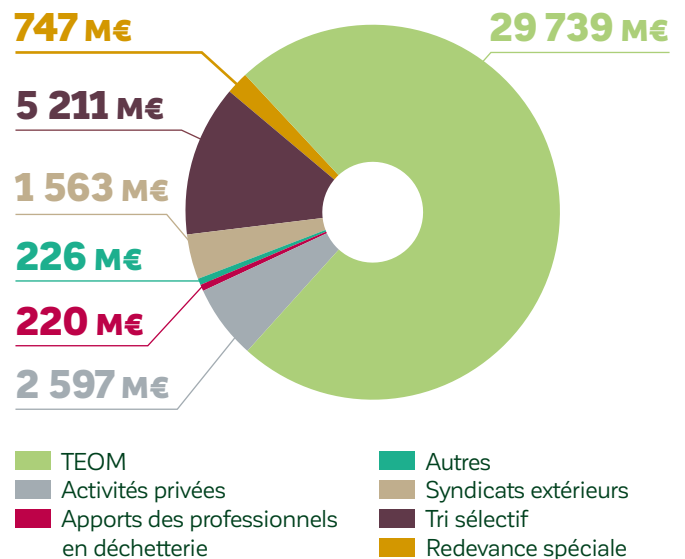
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2008



En 2015, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 40,3 M€ et augmentent légèrement (+ 2,5 %) par rapport à 2014.

Répartition des recettes de fonctionnement



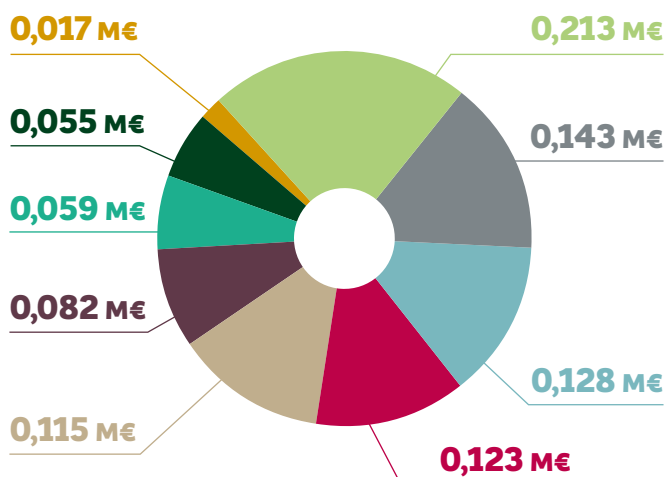
Elles se composent de la manière suivante :

- **La TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 29,7 M€ (29,1 M€ en 2014, soit + 1,3 M€). L'augmentation s'explique par l'augmentation des bases fiscales et le dynamisme foncier de l'agglomération.
- **Les recettes liées au tri**, pour un montant de 5,2 M€ (4,0 M€ en 2014), dont :
  - le soutien à la tonne triée Eco-Emballages pour 2,4 M€,
  - la vente de matériaux pour 0,998 M€ avec :
  - la valorisation du papier pour 0,489 M€,
  - les reprises textiles pour 0,394 M€ (+ 0,1 M€ par rapport à 2014),
  - la reprise EcoFolio pour 0,297 M€,
  - la REP mobilier pour 0,231 M€ (1<sup>er</sup> année de mise en œuvre).

Cette hausse de 29 % est due principalement à la hausse des recettes Eco-Emballages (aide à la tonne triée) et des recettes EcoFolio (soutien papier) : suite à une modification de gestion des recettes versées, les périmètres des recettes 2014 et 2015 ne sont pas homogènes. A périmètre identique, la hausse est de 0,288 M€ et consécutive à la filière textiles et à la REP mobilier.

- **Les recettes liées aux activités privées** pour un montant de 2,6 M€ et 3,0 M€ en 2014 : la baisse porte sur les recettes électriques. La renégociation du contrat de reprise de l'électricité par l'exploitant en novembre 2014 et le contexte concurrentiel fait chuter le cours de reprise du fluide.
  - Recettes électriques = 1,444 M€ (- 0,330 M€ par rapport à 2014),
  - Déchets d'activité économique = 0,423 M€.
- **Les recettes de traitement des déchets du syndicat extérieur** (Beaugency) pour un montant de 1,5 M€ (1,46 M€ en 2014).
- **La redevance spéciale** pour un montant de 0,7 M€ (0,7 M€ en 2014).
- **Les recettes diverses** pour un montant de 0,2 M€, dont 0,1 M€ correspondant aux opérations de fin d'exercice (régularisation des recettes).
- **Les recettes liées aux professionnels en déchetteries** pour un montant de 0,2 M€. Elles baissent par rapport à 2014 (0,3 M€), en lien avec la baisse des tonnages (-33 %).

Répartition des recettes liées au tri



## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Le montant total des recettes d'investissement de la compétence s'élève à 0,12 M€ hors reports d'investissement.**

**Ces recettes augmentent par rapport à 2014 : + 70 % (0,07 M€ en 2014).**

Elles correspondent principalement aux recettes de fonds de concours et de co-financement liées aux implantations de points de collecte enterrés par les communes et les bailleurs.

Les reports d'investissement s'élèvent à 0,2 M€ et se composent de la subvention de l'ADEME pour les travaux de la déchetterie nord (0,15 M€) et de fonds de concours et de co-financement sur les points de collecte enterrés.



## Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale

### LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire est soumise à la TEOM. **Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.**

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types d'exonération coexistent :

- L'exonération de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction ;
- L'exonération facultative pour les locaux non desservis ou n'utilisant pas le service ou soumis à la redevance spéciale.

#### L'exonération de droit

L'article 1521-III prévoit l'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies par le service de collecte, mais avec la faculté pour la collectivité, depuis la loi de finances de 2004, de supprimer par délibération cette exonération.

La délibération prise en septembre 2010 faisait suite à la réorganisation des collectes au sein du territoire de l'Agglo, et avait pour objet de mieux encadrer le dispositif d'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies du territoire communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des communes correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces dernières avant le transfert de compétence.

6 zones d'activité sont ciblées sur les 15 zones que compte l'agglomération.

Ces 6 zones regroupent quelques 1 092 locaux.

### L'exonération facultative

Faisant suite à la réorganisation des collectes en 2010 et la possibilité donnée par la loi de finances de 2004, l'Agglo a supprimé les exonérations facultatives de TEOM depuis 2011.

En effet, les demandes se limitaient à une 20<sup>ème</sup> d'entreprises pour lesquelles l'analyse par les services était rendue complexe par :

- la diversité et l'opacité des justificatifs transmis sur le flux déchets ménagers assimilés,
- les difficultés des entreprises à avoir recours à des filières locales de valorisation et notamment à l'usine de traitement de l'agglomération (gestion des déchets d'activité économique totalement confiée à l'exploitant),
- l'accès aux entreprises les plus informées.

### LA REDEVANCE SPÉCIALE

La loi du 13 juillet 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant opté pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages.

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination des petites quantités de déchets.

Par délibération du 8 juillet 2004, le conseil de communauté a décidé de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions réglementaires :

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services, y compris les sociétés d'économie mixte, produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine,
- Les administrations de l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements.

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à redevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement **93 établissements** (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2015 se décomposent comme suit :

### Tarif de collecte des déchets ménagers assimilés

	Coût de collecte 2015	Coût de traitement 2015
Pour un conteneur de 120 litres	2,51 €	1,93 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	4,99 €	3,84 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	6,86 €	5,45 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	13,76 €	10,58 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	16,22 €	12,05 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,29 €	-
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	7,94 €	-
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	5,05 €	-

## LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

L'agglo s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. La reprise des années antérieures pour

obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre. Le travail sur la comptabilité analytique 2015 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2014. Les données 2013 et 2014 sont restituées sur un périmètre homogène.

### Les coûts (2014)

#### LE COÛT COMPLET EN € HT

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles	Total	% total
<b>Tonnages 2014</b>	<b>64 082</b>	<b>12 728</b>	<b>5 762</b>	<b>60 063</b>	<b>371</b>	<b>1 341</b>	<b>376</b>	<b>511</b>	<b>145 234</b>	
Charges de structure	1 427 403	733 969	76 720	526 318	19 348	46 259	19 840	34 530	<b>2 884 387</b>	8,79 %
Communication	48 939	252 221	75 290	-	-	-	-	-	<b>376 450</b>	1,15 %
Prévention	91 099	-	-	83 883	198 958	-	-	50 510	<b>424 450</b>	1,29 %
Pré-collecte	391 246	483 200	455 945	-	-	-	-	-	<b>1 330 391</b>	4,05 %
Collecte	5 241 494	2 789 369	328 389	<b>1 133 004</b>	-	270 021	185 296	305 100	<b>10 252 673</b>	31,23 %
Transport /Transfert	-	-	-	<b>1 677 877</b>	-	-	-	-	<b>1 677 877</b>	5,11 %
Traitement	8 976 391	4 172 441	5 775	<b>2 525 567</b>	299	206 382	-	-	<b>15 886 855</b>	48,39 %
<b>Total</b>	<b>16 176 572</b>	<b>8 431 200</b>	<b>942 119</b>	<b>5 946 649</b>	<b>218 605</b>	<b>522 662</b>	<b>205 136</b>	<b>390 140</b>	<b>32 833 083</b>	

Le flux déchets ménagers représente 49 % des charges totales pour 44 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 18 % des charges pour 41 % des tonnages. La part traitement constitue 55 % des charges et la part collecte 50 % des charges sur le flux DMr.

Environ 25 % des charges totales sont liées au flux multimatériel pour à peine 9 % des tonnages.

Le 3<sup>ème</sup> centre de dépenses le plus important est celui des déchetteries qui représente 11 % des charges globales de collecte et 18 % des charges globales de traitement.

Dans cette catégorie, 70 % des dépenses sont liées au traitement (en lien avec la diversité des flux) et 19 % à la collecte.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 35 % des charges de pré collecte totales.

La collectivité a fait le choix des équipements enterrés sur l'ensemble des flux, ce qui pèse dans les coûts globaux des filières concernées.

La prestation de collecte et traitement des déchets verts est confiée globalement à un prestataire ; les charges de traitement sont intégrées au coût de collecte. Cependant, elles restent marginales (20 K€, soit 10 % du coût global).

Les charges de traitement sont relativement lourdes sur l'ensemble des filières (environ 50 % des charges totales) mais avec des discordances notables (8 M€ pour 64 000 tonnes de DMr et 4 M€ pour 60 000 tonnes en déchetteries et 0 % pour les textiles).

Cependant, il est à noter des charges de structure peu élevées (moins de 9 % au global).

## LE COÛT COMPLET EN € HT/TONNE (HORS GRAVATS)

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles
<b>Tonnages 2014</b>	<b>64 082</b>	<b>12 728</b>	<b>5 762</b>	<b>60 063</b>	<b>371</b>	<b>1 341</b>	<b>376</b>	<b>511</b>
Charges de structure	20,54	53,66	13,37	12,45	52,37	31,13	52,99	67,86
Communication	0,79	21,14	75,82	-	-	-	-	-
Prévention	1,48	-	-	1,95	-	-	-	98,85
Pré-collecte	6,11	37,97	79,14	-	-	-	-	-
Collecte	81,79	228,11	57,00	26,38	536,27	201,36	492,81	597,06
Transport/Transfert	-	-	-	39,55	-	-	-	-
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	19,16	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	250,79	-	34,56	-	-	-	-
Compostage	-	-	-	-	0,81	-	-	-
Incinération	114,90	31,62	-	104,79	-	114,90	-	-
Gestion des mâchefers	6,39	1,76	-	6,84	-	6,39	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	101,93	-	-	-	-

Le coût complet à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur les filières en développement (textiles) ou sur un périmètre réduit (déchets verts), notamment pour la collecte.

La filière textiles montre des coûts élevés, surtout en prévention et en collecte, cependant le ratio/colonne est proche de l'objectif visé. En effet, comme nous le verrons sur le coût aidé, des recettes viennent équilibrer les charges.

Les coûts de pré-collecte du multimatériel et du verre sont supérieurs au coût du DMr et s'expliquent par des investissements récents (acquisition colonnes d'apport volontaire enterrées).

Le coût à la tonne met en avant les performances techniques de la collectivité : pour l'Agglo l'accent doit porter sur le verre et le multimatériel.

Ces coûts sont à analyser plus globalement, en termes de recettes et de service rendu à l'utilisateur (cf coût aidé p.54).

## LE COÛT COMPLET EN € HT/HABITANT

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles
Charges de structure	4,66	2,60	0,28	1,94	4,93	0,15	0,07	0,13
Communication	0,18	0,92	0,27	-	-	-	-	-
Prévention	0,33	-	-	0,30	-	-	-	0,18
Pré-collecte	1,42	1,76	1,66	-	-	-	-	-
Collecte	19,06	10,56	1,19	4,12	50,47	0,98	0,67	1,11
Transport/Transfert	-	-	-	6,18	-	-	-	-
Traitement	26,95	14,36	0,02	9,33	0,08	0,57	-	-
<b>Total</b>	<b>52,59</b>	<b>30,19</b>	<b>3,43</b>	<b>21,88</b>	<b>55,48</b>	<b>1,71</b>	<b>0,75</b>	<b>1,42</b>

## Le coût aidé

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Cartons	Textiles	Total
<b>Tonnages 2014</b>	<b>64 082</b>	<b>12 728</b>	<b>5 762</b>	<b>60 063</b>	<b>371</b>	<b>1 341</b>	<b>376</b>	<b>511</b>	<b>145 234</b>
2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658	-	377 552	275 721	-	<b>23 602 809</b>
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	435	<b>23 779 699</b>
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	18 336	<b>23 920 996</b>
Montant TVA 2014	960 738	600 579	54 210	546 513	7 298	42 446	20 787	31 390	<b>2 263 961</b>
<b>Total</b>	<b>13 520 433</b>	<b>5 143 127</b>	<b>792 602</b>	<b>5 671 517</b>	<b>222 558</b>	<b>540 041</b>	<b>244 953</b>	<b>49 726</b>	<b>26 184 957</b>

En rappel :

**Coût aidé** = coût partagé – les aides reçues

**Coût partagé** = coût technique – soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folio...)

**Coût technique** = coût complet – produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

**Coût complet** = totalité des charges

La baisse du coût des DMr entre 2013 et 2014 s'explique par la baisse des dépenses d'incinération (- 700 k€) alors même que les recettes sont à peu près équivalentes.

Le coût des multimatériaux, quant à lui, augmente en raison de dépenses liées à la collecte, à l'incinération et à la communication, dans une moindre mesure, supérieures en 2014 et des ventes de matériaux moins importantes qu'en 2013 (- 200 K€).

Pour le flux verre, les dépenses de pré-collecte ont été plus élevées en 2014 qu'en 2013 (charges d'investissement principalement) et le montant des produits et des soutiens ont légèrement baissé.

On note également une baisse importante du coût des déchetteries, en lien avec une forte baisse des charges (- 400 K€), en particulier du coût de traitement et des produits associés plus importants qu'en 2013 (+ 100 K€).

Les nouvelles filières, textiles et déchets verts, ayant été mises en place fin 2013, le périmètre évolue en 2014 et le coût est donc plus élevé.

Concernant le flux textiles, la prestation comprend la mise à disposition de bornes, leur collecte et le recyclage des textiles usagés ; elle est confiée à une entreprise privée. L'AgglO porte les charges de fonctionnement du service et perçoit les recettes issues de la revente des matières. Le niveau de ces dernières compense quasiment les charges et cette filière est déployée pour un coût dérisoire. Les tonnages ainsi détournés représentent une économie sur les charges d'incinération d'environ 74 K€ (611 tonnes X (114,90 € + 6,39 € soit 121,28 €)).

Ramené au tonnage, il est à souligner le coût élevé du flux DMr (52 % du coût total pour 44 % des tonnages), alors que le flux déchetterie représente des coûts moins importants (21 % du coût total pour 41 % des tonnages).

Cependant, au regard de la TEOM perçue (moyenne de 29,1 M€ sur les 3 ans), le coût du service est excédentaire.

# GLOSSAIRE

## APPORTS EXTÉRIEURS

Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier notamment). Ces déchets gérés par l'exploitant servent à pallier la baisse des collectes DMR et des DAE.

## CET (CENTRE D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE, ANCIENNE APPELLATION « DÉCHARGE »)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations :

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

## CESU

Chèque Emploi Service Universel.

## COMPOSTAGE

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

## COMPOST

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

## CTM

Centre Technique Municipal.

## DAS (DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

## DÉCHET

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défait ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

## DÉCHET MÉNAGER

Déchet provenant de l'activité non-professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

## DÉCHET MÉNAGER RÉSIDUEL (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

## DÉCHETS ASSIMILÉS AUX DÉCHETS MÉNAGERS (Dma)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux.

La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement.

C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

## DÉCHETS NON VALORISÉS

Déchets encombrants non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et de structure volumineuse si bien qu'ils ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

## DÉCHET ULTIME

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

## DAE (DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

## DÉCHETS INCINÉRABLES DES DÉCHETTERIES

Ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions, peuvent directement être incinérés.

## DÉCHETS VALORISÉS DES DÉCHETTERIES (DVD)

Ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

## DDS

Déchets Diffus Spécifiques.

## DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement.

## DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

## GROS DE MAGASIN

En référence à la norme EN 643 « Papiers cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

## JRM

Journaux, Revues, Magazines.

## JPRM

Journaux, Papiers, Revues, Magazines.

## MÂCHEFERS

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

## OMA

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchet-teries).

## PRÉ-COLLECTE

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

## RÉEMPLOI

Redonner une seconde vie aux objets.

## REFIOM

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, résidu de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

## REFUS DE COMPOST

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

## REFUS DE TRI

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

- Pour les corps plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnets et cartons de petites dimensions.
- Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

## REP

Responsabilité Élargie des Producteurs.

## RESSOURCERIE

Recyclerie : lieu où les objets retrouvent une seconde vie.

## TAUX DE DIVERSION

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation. Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière)
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière)

## VALORISATION MATIÈRE

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

# Rapport annuel 2015

sur le prix et la qualité du service  
public d'élimination des déchets

Communauté d'Agglomération  
Orléans Val de Loire  
Espace Saint-Marc  
5 place du 6 juin 1944  
CS 95801  
45058 Orléans cedex 1

Tél. : 02 38 78 75 75  
Fax : 02 38 78 76 00



**INFOS QUALITÉ DÉCHETS**  
**02 38 56 90 00**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

